

Politorbis

*Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
Département fédéral des affaires étrangères
Dipartimento federale degli affari esteri*

*Vierteljährliche Zeitschrift zur Aussenpolitik
Revue trimestrielle de politique étrangère
Rivista trimestrale di politica estera*

www.eda.admin.ch/politorbis

La Suisse et les accords d'Evian

Aperçu des relations de la Suisse avec l'Algérie

Les premiers entretiens (1960-1961)

La première phase des négociations

La seconde phase des négociations

L'année 1962: drames et espoirs

*Zentrum für Analyse und prospektive Studien (ZAPS)
Centre d'analyse et de prospective (CAP)
Centro d'analisi e di prospettiva (CAP)*

2 / 2002

Politorbis

*Vierteljährliche Zeitschrift zur Aussenpolitik
Revue trimestrielle de politique étrangère
Rivista trimestrale di politica estera*

N°31 2 / 2002

<i>AVANT-PROPOS</i>	François WISARD	3
<i>VORWORT</i>	François WISARD	5
<i>LA SUISSE ET LES ACCORDS D'EVIAN: La politique de la Confédération à la fin de la guerre d'Algérie (1959-1962)</i>	Marc PERRENOUD	8
<i>Aperçu des relations de la Suisse avec l'Algérie</i>		10
<i>Les premiers entretiens (1960-1961)</i>		21
<i>La première phase des négociations</i>		26
<i>La seconde phase des négociations</i>		30
<i>L'année 1962: drames et espoirs</i>		35
<i>Portée et limites du rôle de la Suisse à la fin de la guerre d'Algérie</i>		36

Avant-propos

François WISARD*

Dans un contexte riche en événements importants pour la politique étrangère suisse – de l'adhésion aux Nations unies au Sommet de la Terre de Johannesburg, en passant par «l'après 11 septembre» et les sombres perspectives au Proche-Orient – le lecteur de *Politorbis* s'étonnera peut-être du thème du présent numéro : la Suisse et les Accords d'Evian de 1962. En effet, cette revue regroupe habituellement une série d'articles autour d'un thème d'actualité, sinon pour la politique extérieure de la Suisse, du moins pour le Département fédéral des affaires étrangères. Or la commémoration au printemps dernier du 40^e anniversaire des Accords d'Evian a été ignorée par les médias de notre pays, alors qu'à la signature des accords, on pouvait lire dans *Le Monde* : "*Le peuple suisse] peut être fier [...] d'incarner dans un monde agité et furieux une vocation internationale d'ordre et de service. Si la Suisse n'existait pas, la civilisation occidentale aurait besoin qu'on l'inventât, non seulement comme utile, mais comme exemplaire*".

Le refrain de l'historien est connu : le choix de ses thèmes de recherche ne saurait être soumis ni aux impératifs de l'actualité politique ni au culte de la commémoration. Ce n'est pas ici qu'il sera contesté. Néanmoins, on peut légitimement esquisser ici quelques réflexions sur l'actualité des Accords d'Evian pour la politique étrangère de la Suisse. Nous y voyons une double actualité : le débat autour des bons offices de la Suisse, le renouveau des études sur la guerre d'Algérie.

Les débats qui ont entouré le scrutin sur l'adhésion de la Suisse aux Nations unies ont réactivé la question des bons offices¹. Notre pays ne serait-il pas en meilleure position pour les offrir s'il restait en dehors des Nations unies ? A

* Chef du Service historique du DFAE.

¹ Dans ce débat, signalons deux réflexions substantielles : Jenö STAEHELIN «Ein Markt mit vielen Anbietern. Die Guten Dienste, die Schweiz und die Uno», NZZ, 19.2.2001 et Klaus JAKOBI «Missbrauch Guter Dienste», NZZ, 26.2.2001. *Politorbis* N° 31 – 2/2002

l'inverse, la participation de plein droit à l'ONU ne serait-elle pas indispensable pour disposer des réseaux grâce auxquels on fait appel aux bons offices de la Suisse ? Dans les pages qui suivent, l'examen des négociations qui ont abouti aux Accords d'Evian et du rôle qu'y a joué le Ministre Olivier Long met en évidence l'importance de deux facteurs, à savoir le contexte international et la personnalité des diplomates, la densité et la régularité de leurs contacts avec les protagonistes. Les négociations ont réuni des partenaires francophones engagés dans un conflit de type colonial : dans pareil contexte, la Suisse neutre disposait de deux atouts qu'aucun autre pays ne pouvait alors faire valoir. Aujourd'hui, il n'y a plus guère d'occasion, pour la Suisse, de disposer d'avantages comparatifs aussi importants. Second facteur : c'est grâce à ses contacts antérieurs avec un avocat genevois et à ses liens de confiance avec les Français en charge du dossier algérien que le Ministre Olivier Long fut sollicité d'intervenir ; c'est grâce à son impartialité et à la discrétion de ses démarches ultérieures qu'il put mener à bien sa mission. Sans doute y a-t-il là matière à une réflexion toujours actuelle.

Plus de 2'000 ouvrages ont été publiés sur la guerre d'Algérie. Néanmoins, depuis quelques années, le rôle joué par la France, et singulièrement par des membres des forces armées, a fait l'objet de témoignages inédits et de nombreux travaux scientifiques². Ils révèlent toute la variété de ce rôle et l'ampleur des actes de tortures. L'article qui suit s'inscrit dans ce mouvement de renouveau. Il tient compte des acquis les plus récents de l'historiographie et s'appuie largement sur des documents d'archives inédits, dont une partie est désormais intégrée à la base de données DoDiS et consultable sur Internet (cf. www.dodis.ch). Il dépasse le cadre strict du récit événementiel des négociations et du rôle du Ministre Long, du reste largement connu depuis la publication, en 1988, de son ouvrage *Le dossier secret des Accords d'Evian. Une mission suisse pour la paix en Algérie*. En s'intéressant également aux Suisses installés en Algérie et aux nationalistes algériens actifs sur territoire suisse, il élargit utilement la perspective. Aux deux facteurs mentionnés – le contexte international, les contacts personnels et la diplomatie secrète d'Olivier Long – s'en ajoute ainsi un troisième pour expliquer cette *success story* de la diplomatie suisse : l'importance des intérêts suisses en Algérie et l'importance de la Suisse pour le FLN.

La confection de ce numéro de *Politorbis* a été confiée à Marc Perrenoud, collaborateur du Service historique du DFAE depuis le début de cette année. Il en est résulté un article fouillé que nous vous invitons à découvrir. Bonne lecture !



² Le témoignage du général Paul AUSSARESSES dans un entretien au journal *Le Monde* (juin 2000), puis dans un ouvrage (*Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, Paris 2001) a suscité une controverse d'ampleur nationale. Parmi les études récentes, signalons notamment Guy PERVILLE, *Pour une histoire de la Guerre d'Algérie*, Paris 2002, Rémi KAUFFER, *OAS, Histoire d'une guerre franco-française*, Paris 2002, Raphaëlle BRANCHE, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris 2001, Claire MAUSS-COPAU, *Appelés en Algérie : la parole confisquée*, Paris 2002.

Vorwort

François WISARD*

In einer für die schweizerische Aussenpolitik äusserst ereignisreichen Zeit – vom UNO-Beitritt über den Weltgipfel in Johannesburg bis hin zu den Folgeereignissen des "11. Septembers" und den unsicheren Perspektiven im Nahen Osten – mag das Thema der vorliegenden Nummer von *Politorbis* beim Leser vielleicht etwas Erstaunen auslösen: die Schweiz und die Abkommen von Evian von 1962. Tatsächlich befasst sich unsere Publikation üblicherweise mit einem für die schweizerische Aussenpolitik oder zumindest für das Departement für auswärtige Angelegenheiten aktuellen Thema. Dazu kommt, dass der in diesem Frühjahr begangene vierzigste Jahrestag der Abkommen von Evian von den Schweizer Medien ignoriert worden ist. Demgegenüber konnte man anlässlich der Unterzeichnung der Abkommen in *Le Monde* folgende Einschätzung lesen: *"[Das Schweizer Volk] kann stolz darauf sein [...], in einer bewegten und krisengeschüttelten Welt für Werte wie Ordnung und Dienstbereitschaft einzustehen. Wenn die Schweiz nicht existieren würde - die westliche Zivilisation hätte es nötig, sie zu erfinden, und zwar nicht nur als einen Staat, der den anderen von Nutzen ist, sondern auch als Beispiel dienen kann."* [Originaltext französisch]

Das Los des Historikers ist bekannt: die Auswahl seiner Forschungsthemen sollte weder den Zwängen der politischen Aktualität folgen noch einem fragwürdigen Gedächtniskult unterliegen. Dies soll hier auch keinesfalls bestritten werden. Dennoch scheint es angebracht, einige Überlegungen über die Aktualität der Abkommen von Evian für die heutige Schweizer Aussenpolitik anzubringen. Eine solche Aktualität wird auf zwei Ebenen sichtbar: in den Diskussionen rund um die Guten Dienste der Schweiz einerseits, im Falle des als Forschungsthema wiederentdeckten Algerienkrieges andererseits.

* Chef des historischen Dienstes des EDA.

Der Abstimmungskampf um die Vorlage des UNO-Beitrittes der Schweiz hat der Frage der Guten Dienste wieder neue Aufmerksamkeit gebracht³. Könnte unser Land die Guten Dienste nicht aus einer besseren Ausgangslage heraus anbieten, wenn es ausserhalb der UNO verbleiben würde? Oder umgekehrt, wäre die Vollmitgliedschaft in der UNO nicht unabdingbare Bedingung für die Pflege der Beziehungsnetze, aufgrund derer die Schweiz um ihre Guten Dienste nachgefragt würde? Die folgenden Seiten über die Verhandlungen, welche zu den Abkommen von Evian führten, und über die Rolle, die Botschafter Olivier Long dabei spielte, bringen die Bedeutung zweier Elemente an den Tag: zum einen der internationale Kontext, die Persönlichkeit der Diplomaten wie auch die Dichte und Regelmässigkeit ihrer Kontakte mit Schlüsselfiguren. Die Verhandlungen von Evian hatten frankophone Gesprächspartner an einen Tisch gebracht, die kolonialen Machtverhältnissen entstammten: vor diesem Hintergrund verfügte die neutrale Schweiz demzufolge über zwei Trümpfe, die kein anderes Land geltend machen konnte. Heute allerdings gibt es für die Schweiz kaum mehr Gelegenheit, solche komparativen Vorteile noch auszunützen. Als zweites Element ist das Folgende zu erwähnen: Während Botschafter Olivier Long dank seiner bestehenden Kontakte zu einem Genfer Anwalt sowie seiner auf Vertrauen basierenden Beziehungen zu den mit der Algerienfrage betrauten französischen Kollegen darum ersucht wurde, sich in die Verhandlungen einzuschalten, so war es darauf seiner Unparteilichkeit und der Diskretion seiner Vorstösse zu verdanken, dass er die Mission zu einem guten Abschluss bringen konnte. Dies ist zweifellos ein Stoff, der heute zu noch immer aktuellen Überlegungen anzuregen vermag.

Mehr als 2000 Titel sind bisher über den Algerienkrieg publiziert worden. Die Rolle, die Frankreich und namentlich einige im Nachrichtendienst tätige Akteure in Algier gespielt haben, sind insbesondere seit einigen Jahren Gegenstand bisher unveröffentlichter Erinnerungen und zahlreicher wissenschaftlicher Arbeiten⁴. Diese zeigen die damaligen Ereignisse in ihrer ganzen Breite auf, nicht zuletzt auch den Umfang der Folterungen. Der folgende Artikel steht im Zusammenhang dieses wieder entdeckten Themas. Er berücksichtigt das neu erworbene historische Wissen und stützt sich weitgehend auf bisher nicht veröffentlichte Archivquellen ab, von denen ein Teil bald schon in die Datenbank DoDis integriert und auf Internet (vgl. www.dodis.ch) zugänglich gemacht werden wird. Der Artikel ist aber mehr als eine ereignisgeschichtliche Abhandlung über die Verhandlungen und das Wirken von Botschafter Long, welche seit der Veröffentlichung seines Buches *Le dossier secret des Accords d'Evian. Une mission pour la paix en Algérie* aus dem Jahr 1988 weitgehend bekannt geworden sind. Das Interesse gilt auch den Schweizern, die damals in Algerien lebten, sowie den algerischen Nationalisten,

³ Im Zusammenhang mit der UNO-Debatte sollen hier zwei substantielle Beiträge vermerkt werden: Jenö STAEHELIN, «Ein Markt mit vielen Anbietern. Die Guten Dienste, die Schweiz und die Uno», in NZZ, 19.2.2001; Klaus JACOBI, «Missbrauch Guter Dienste», in NZZ, 26.2.2001.

⁴ So das Zeugnis von General Paul AUSSARESSES in einem von *Le Monde* im Juni 2000 veröffentlichten Gespräch, weiter in einem Buch (*Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, Paris 2001), das eine nationale Kontroverse ausgelöst hat. Unter den jüngsten Studien zu erwähnen sind Guy PERVILLE, *Pour une histoire de la Guerre d'Algérie*, Paris 2002; Rémi KAUFFER, *OAS, Histoire d'une guerre franco-française*, Paris 2002; Raphaëlle BRANCHE, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris 2001; Claire MAUSS-COPAUX, *Appelés en Algérie : la parole confisquée*, Paris 2002.

die vom schweizerischen Territorium aus operierten, was beides eine nützliche Erweiterung der Perspektive mit sich bringt. Zu den oben erwähnten Elementen – der internationale Kontext sowie die persönlichen Kontakte und die Geheimdiplomatie von Olivier Long – gesellt sich daher ein drittes, um diese Erfolgsstory der schweizerischen Diplomatie zu erklären: die Bedeutung der schweizerischen Interessen in Algerien und die Bedeutung der Schweiz für den FLN.

Marc Perrenoud, seit diesem Jahr Mitarbeiter des Historischen Dienstes, wurde mit der Erstellung dieser Nummer von Politorbis betraut. Das Resultat ist ein sorgfältig ausgearbeiteter Artikel, den es zu entdecken lohnt. Wir wünschen eine angenehme Lektüre!



La Suisse et les accords d'Evian: La politique de la Confédération à la fin de la guerre d'Algérie (1959-1962)⁵

Marc PERRENOUD *

Le rôle de la Suisse dans le processus qui amène à la signature des accords d'Evian en 1962 est souvent mentionné comme une démonstration exemplaire de la politique active de neutralité.⁶ En 1988, Olivier Long a publié son récit des négociations secrètes auxquelles il participa dès la fin de l'année 1960.⁷ Depuis plus d'une décennie, des ouvrages ont traité des années cruciales de la fin de la guerre.⁸ Des protagonistes ont publié leurs mémoires⁹ ou font l'objet d'études¹⁰.

* Collaborateur du Centre d'analyse et de prospective, Service historique.

⁵ Le présent article résulte de recherches menées dans le cadre du DFAE, ainsi que pour la publication des *Documents Diplomatiques Suisses. Diplomatische Dokumente der Schweiz. Documenti Diplomatici Svizzeri*, base de données électronique DoDiS, <http://www.dodis.ch>) et pour la rédaction d'articles du *Dictionnaire Historique de la Suisse* (cf. www.dhs.ch). Le contenu de cet article n'engage que son auteur.

Sur le site www.dodis.ch, des documents cités sont disponibles en format pdf, c'est-à-dire copiés tels qu'ils se trouvent aux AF, Leurs numéros d'identification sont mentionnés dans les notes du présent article. Pour les consulter, il suffit d'indiquer le numéro souhaité dans le champ correspondant de DoDiS. Par exemple, le rapport d'Olivier Long du 23.9.1961 porte le numéro DoDiS-9709. Dans DoDiS, d'autres documents concernent les relations avec l'Algérie; les documents suivants datent des années 1961 et 1962: DoDiS-N°10378 à 10404, 10413, 10415 et 10416. La base de données est complétée à intervalles réguliers en fonction de l'avancement des recherches.

⁶ Cf. PROBST Raymond, *Die Schweiz und die "guten Dienste"*, in: RIKLIN Alois / HAUG Hans / PROBST Raymond (Hrsg.), *Neues Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik*, Bern-Stuttgart-Wien 1992, pp. 667-668.

⁷ LONG Olivier, *Le dossier secret des accords d'Evian*, Lausanne 1988. Pour publier cet ouvrage, Long a repris et remanié son rapport de septembre 1961 (cf. note 1 ci-dessus) ainsi qu'un rapport rédigé sur la base des notes de 1962 et adressé en 1970 au chef du DPF, le conseiller fédéral Pierre Graber. Les deux rapports se trouvent aux AF.

⁸ Cf. GALLISOT René (éd.), *Les accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris 1997 ; HELIE Jérôme, *Les Accords d'Evian. Histoire de la paix ratée en Algérie*, Paris, 1992; MONNERET Jean, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris 2000 ; LACOUTURE Jean, *Algérie 1962, la guerre est finie*, Bruxelles 2002 (2^{ème} édition).

⁹ Cf. BEN KHEDDA Benyoucef, *Les accords d'Evian*, Paris 1986; BEN KHEDDA Benyoucef, *L'Algérie à l'indépendance. La crise de 1962*, Alger 1997; AUBERT Pierre, *Le secret des Rousses (Révélations des accord d'Evian)*, Paris 1985.

¹⁰ Cf. ESATOGLU Raymond, *Charles-Henri Favrod à la rencontre de la guerre d'Algérie: un engagement personnel par rapport à l'insurrection algérienne*, mémoire de licence ès lettres, Université de Lausanne, 1991 (non publié).

Politorbis N° 31– 2/2002

L'ouverture, même partielle, des archives a permis l'édition de documents.¹¹ Des émissions radiophoniques et télévisées ont été consacrées au rôle de la Suisse au cours des derniers mois de la guerre.¹² En 2002, plusieurs ouvrages sont sortis de presse, à l'occasion des quarante ans des accords d'Evian.¹³ Des spécialistes ont rédigé des articles pour des revues historiques.¹⁴ Grâce aux témoignages de Buron¹⁵, Favrod¹⁶, Long, Malek¹⁷ et Tricot¹⁸, les péripéties des entretiens et négociations sont assez bien connues.

Le déclenchement de l'insurrection le 1^{er} novembre 1954 entraîne une longue série de tragédies et d'atrocités. D'innombrables tentatives de mettre fin à cette guerre sont entreprises en France et dans le monde. Les promesses de ramener la paix en Algérie se multiplieront, mais se heurteront à l'enchevêtrement des problèmes et des passions. L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en 1958 entraîne une nouvelle phase qui aboutira quatre ans plus tard au cessez-le-feu. Le 19 septembre 1958, la constitution du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) est annoncée par le Front de libération nationale (FLN). Il parviendra à développer une politique extérieure très efficace et convaincante qui compensera les effets des revers subis sur le territoire algérien.¹⁹ Il maintiendra ainsi une pression internationale qui obligera le chef de l'État français à une évolution graduelle. Le 23 octobre 1958, de Gaulle offre aux indépendantistes la "*paix des braves*". Après avoir été élu à la présidence de la République, il se prononce pour l'autodétermination de l'Algérie le 16 septembre 1959. Des entretiens avec des représentants du FLN à Melun du 24

¹¹ Cf. les volumes des *Documents Diplomatiques Français*, 1960-1962 (6 tomes), Paris, 1995 à 1998. Cf. aussi FAIVRE Maurice, *Les archives inédites de la politique algérienne 1958-1962*, Paris, 2000.

¹² En 1988, la Télévision Suisse Romande a diffusé le reportage de Jacques SENGER et Frank PICHARD intitulé *Le porteur et le diplomate*. Du 11 au 15 mars 2002, l'émission de la Radio Suisse Romande *Si vous saviez* a été consacrée aux Suisses face à la guerre d'Algérie.

¹³ Cf. notamment PERVILLE Guy, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris 2002, STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris 2002 et VITTORI Jean-Pierre, *Le Choix des larmes ; Algérie 1954-1962*, Paris 2002 (ouvrage rédigé à la suite d'entretiens avec André Gazut qui refusa de faire son service militaire en Algérie et s'installa en Suisse dès 1961).

¹⁴ Plusieurs revues ont publié des articles solides: *L'Histoire* a édité, dans la série *Les collections de l'Histoire*, un recueil d'articles intitulé *Sans mythes ni tabous. La guerre d'Algérie*, n° 15, mars 2002. *Guerre d'Algérie magazine* a publié dans son numéro n° 2 (mars-avril 2002) un article sur les accords d'Evian rédigé par Guy PERVILLE, suivi d'un débat de celui-ci avec Mohammed HARBI. En juillet-août 2002, ce magazine a consacré un numéro spécial à l'été 1962. Le numéro 76, mars-avril 2002, de la revue *Historia* intitulé "L'OAS. La face cachée de la guerre d'Algérie. Les secrets d'une organisation clandestine" contient plusieurs articles rédigés par des historiens et des spécialistes reconnus.

¹⁵ BURON Robert, *Carnets politiques de la guerre d'Algérie*, Paris 1965.

¹⁶ Cf. aussi sa contribution sur "*La Suisse des négociations secrètes*" dans les actes du colloque de l'Institut du Temps Présent, RIOUX Jean-Pierre (sous la dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris 1990, pp. 396-408. La quatrième partie de cet ouvrage (pp. 369-493) aborde les conséquences de la guerre sur les relations de la France avec le monde, en particulier sur les rapports avec la RFA, l'Italie, les Etats-Unis et l'ONU, ce qui permet de mieux situer la politique suisse dans le contexte international.

¹⁷ MALEK Rédha, *L'Algérie à Evian. Histoire des négociations secrètes 1956-1962*, Paris 1995.

¹⁸ TRICOT Bernard, *Les sentiers de la paix, Algérie 1958-1962*, Paris 1972 (en particulier p. 224 : "*Depuis la fin de 1960, des contacts étaient pris secrètement. Avec une efficacité pleine de discrétion, les autorités helvétiques firent beaucoup pour les faciliter, de même que, jusqu'à la fin de la seconde conférence d'Evian, elles aidèrent les deux parties à surmonter mille difficultés pratiques dans l'organisation des rencontres.*"). Cf. aussi TRICOT Bernard, *Mémoires*, Paris 1994.

¹⁹ L'éminent historien Ageron écrit qu'avec le recul des années, on en vient à se demander si la diplomatie du FLN ne fut pas la plus efficace de ses institutions, car elle réussit non seulement à internationaliser le problème algérien mais à obtenir une aide financière, militaire et politique qui contraignit la France à négocier. AGERON Charles-Robert, *Postface*, in: HARBI Mohammed (Ed.), *Les archives de la révolution algérienne*, Paris 1981, p. 536. Cf. aussi Jean LACOUTURE, *op. cit.*, p. 24, qui souligne le "*paradoxe absolu*" entre les revers militaires et les victoires diplomatiques du FLN à la fin de la guerre d'Algérie, ce qui confère un caractère unique à celle-ci.

au 29 juin 1960 aboutissent à un échec. De Gaulle se prononce pour l' "Algérie algérienne" le 14 juin, puis évoque la "République algérienne" le 4 novembre 1960. Le principe de l'autodétermination de l'Algérie est accepté par les électeurs français consultés lors du référendum du 8 janvier 1961. C'est alors que la phase finale de la guerre se traduit par un double processus : d'une part, des contacts secrets sont organisés en Suisse et aboutiront à des négociations publiques à Evian (du 20 mai au 13 juin 1961) et à Lugrin (du 20 au 28 juillet) ; d'autre part, les partisans les plus violents s'activent en fondant l'OAS (responsable de l'assassinat du maire d'Evian le 31 mars et de multiples autres actes de violences) et en soutenant le "putsch des généraux" à Alger en avril 1961. Du côté algérien, les affrontements s'aggravent entre le GPRA et les chefs de l'armée dirigée par Houari Boumedienne. Relancées en octobre 1961, les négociations secrètes permettent d'organiser des entretiens à la frontière franco-suisse, aux Rousses, du 11 au 18 février 1962, puis la conférence publique d'Evian du 7 au 18 mars 1962 qui aboutira aux accords de cessez-le-feu. L'indépendance sera approuvée par les électeurs français (le 8 avril) et algériens (le 1^{er} juillet). Mais les affrontements vont atteindre un paroxysme à cause de la politique de la "terre brûlée" déclenchée par l'OAS, et aussi en raison des conflits entre les Algériens qui aboutiront à la victoire de l'armée dirigée par Boumedienne et à la désignation de Ben Bella comme président de la République. L'été 1962 est marqué en Algérie par un déchaînement de violences, par l'émigration de centaines de milliers d'Européens et par la mise en place du nouvel État dans un contexte de rivalités politiques et personnelles. Néanmoins, après sept années de guerre et la mort de centaines de milliers de personnes, la fin des combats et la proclamation de l'indépendance suscitent des vagues d'espoirs en Algérie, en France et dans le monde.

Dans le présent article, il ne saurait s'agir de retracer tous les événements qui ont marqué ces négociations, mais d'en rappeler les éléments essentiels en se basant sur les dossiers du DPF.²⁰ Il convient d'abord d'esquisser le contexte qui permet de comprendre pourquoi et comment la Confédération joua un rôle dans les accords de cessez-le-feu en 1962.

1. Aperçu des relations de la Suisse avec l'Algérie

Trois facteurs caractérisent l'implication de la Suisse dans la guerre en Algérie: des Suisses y résident; des Algériens séjournent en Suisse; les relations franco-suisse sont marquées par des tensions qui atténuent les multiples et profondes relations de bon voisinage. Ces facteurs déterminent les conditions dans lesquelles les négociateurs seront incités à agir, orientés dans une certaine dynamique et confinés dans un rôle précis.

²⁰ Les fonds d'autres départements fédéraux (en particulier ceux du DMF et du DFJP), eux aussi conservés aux AF, contiennent des dossiers éclairant notre problématique, mais leur dépouillement systématique dépassait les limites de cet article.

1.1. Les Suisses en Algérie

Au cours du XIXe siècle, l'Algérie fut une terre de prédilection des émigrants suisses attirés par l'Afrique.²¹ La colonie française figure au premier rang de la présence suisse sur le continent africain au début du XXe siècle. A partir des années 1950, elle sera dépassée par le Maroc et surtout l'Afrique du Sud où le nombre des Suisses se multiplie.²²

Tableau:

Suisses immatriculés auprès des représentations consulaires suisses en Algérie 1945-1962²³

Année	Total	dont doubles nationaux
1945	2105	761
1946	2168	844
1947	1980	828
1948	1987	835
1949	2074	844
1950	1961	900
1951	1991	885
1952	1993	861
1953	2011	885
1954	2062	921
1955	1984	909
1956	1892	916
1957	1816	883
1958	1694	855
1959	1777	925
1960	1852	1030
1961	1731	1002
1962	914	510

L'Algérie étant considérée comme une "colonie de peuplement", les autorités françaises favorisaient la naturalisation des Européens. Pour les Suisses installés en Algérie, l'acquisition de la nationalité française était donc très facile. La loi du 26 juin 1889 règle la naturalisation automatique d'enfants d'étrangers nés sur le territoire français.²⁴ Au fil des ans et des générations, les liens avec la Confédération avaient parfois tendance à se dissoudre. Les consuls et diplomates suisses soulignent que les statistiques de leurs concitoyens

²¹ Sur les Suisses en Afrique, cf. le numéro 28 (2002) d'*Etudes et Sources* (revue des Archives fédérales suisses) sur "*Les Suisses de l'étranger au XXème siècle*", en particulier les articles de René LEUZIN, "Schweizer im kolonialen und postkolonialen Afrika: Statistische Übersicht und zwei Fallbeispiele" et Marc PERRENOUD, "Aperçu sur les Suisses de l'étranger et la décolonisation en Afrique". Dans cet article, le cas de l'Algérie est examiné en particulier.

²² Sur les Suisses en Algérie, cf. KLAUSER Ulrike, *Schweizer in Algerien 1918-1954*, mémoire de licence ès lettres, Université de Zurich, 1992.

²³ Sources: KLAUSER Ulrike, *op. cit.*, AF E 2400 Algier 9 et E 2004 (B) 1974/53, vol. 149. Des chiffres différents sont indiqués par LEUZIN, *op. cit.*, p. 151. Il s'agit des chiffres au 31 décembre de chaque année.

²⁴ Cf. PERVILLE, *op. cit.*, pp. 20-27 et 37.

immatriculés ne reflètent qu'une partie de la population d'origine suisse.²⁵ Certains Suisses obtiennent des situations en vue dans le système colonial. Le cas le plus connu est celui de la famille Borgeaud, réputée pour détenir une des plus grosses fortunes de la colonie.²⁶ Il semble que la majorité des Suisses d'Algérie ont eu tendance à s'aligner sur les réactions des "pieds-noirs" ébranlés par l'insurrection.²⁷ Dès le début de la guerre d'indépendance, un mouvement de départs est perceptible; il s'accroît en 1962.²⁸ En 1965, 685 Suisses sont immatriculés à l'Ambassade d'Alger, soit moins de la moitié du nombre enregistré une décennie auparavant.

Pendant la guerre, des Suisses vont en Afrique du Nord pour aider les victimes. Confronté à des situations nouvelles, le Comité international de la Croix-Rouge déploie ses activités.²⁹ De plus, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dirigé par les diplomates suisses Auguste R. Lindt de 1956 à 1960, puis par Felix Schnyder jusqu'en 1965, vient en aide aux quelque 260 000 personnes qui s'enfuient d'Algérie vers la Tunisie et le Maroc pendant la guerre d'indépendance.

1.2. Les Algériens en Suisse

Dès ses débuts, la guerre d'Algérie a des effets sur le territoire de la Confédération. En effet, il semble admis que la décision de déclencher le conflit armé fut prise en 1954 à Berne par les dirigeants du FLN: cinq des neuf chefs historiques se réunirent dans la capitale fédérale tandis que la vigilance des policiers était

²⁵ Par exemple, le nombre de Suisses non immatriculés est estimé en 1958 à 335, sans compter les doubles nationaux. Cf. les statistiques communiquées par le DPF aux postes diplomatiques et consulaires, 25.7.1960, AF E 2004 (B) 1971/13, vol. 107.

²⁶ Cf. le rapport du consul général de Suisse à Alger Jules ARBER, 25.5.1951, AF E 2001 (E) 1978/84, vol. 368. Il décrit une manœuvre électorale "*inspirée par le Sénateur Borgeaud d'Alger, qui tire les ficelles au profit surtout des gros colons déjà trop représentés partout. [...] L'égoïsme de certains pontifes et l'incohérence règnent désormais ici en matière électorale, mais on ose encore espérer, sans trop y croire, que la sagesse politique et l'intérêt général français finiront par regrouper les dirigeants de la politique et les électeurs décidés à barrer la voie aux communistes et aux séparatistes.*" Dans son rapport sur les résultats des élections, du 23.6.1951, ARBER évoque "*le sénateur Borgeaud (de descendance suisse et neveu de l'ancien Consul Jules Borgeaud)*".

²⁷ Cf. le rapport de Henri VOIRIER, 2.2.1962, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 262. Dans un entretien avec le Délégué général en Algérie, Jean Morin, le consul général de Suisse à Alger déclare, en réponse à une question sur l'état d'esprit de ses compatriotes: "*Certes, dans leur majorité, ils adoptent les vues des 'Européens' d'Algérie, partagent leur affection pour l'OAS, voire leur confiance dans ce mouvement, et leur volonté de rester, tout en étant plus lucides, en général, que les 'pieds noirs' français, espagnols ou autres. A part quelques cas de gens militant à l'OAS et disposés sans doute à descendre dans la rue le cas échéant, la plupart des Suisses suivront vraisemblablement, autant que faire se pourra, les consignes de réserve et de prudence données depuis toujours par la représentation consulaire de Suisse et aussi d'ailleurs, à Alger, par le président actuel de la Société helvétique de bienfaisance, M. Zorn.*" Les collaborateurs du DPF communiquèrent plusieurs recommandations de prudence aux Suisses en Algérie, notamment en tant que de les dissuader d'organiser des exercices de tir et des réserves de munitions pour la société suisse de tir.

²⁸ Sur les réactions des Suisses aux événements de 1945 et 1954, cf. DDS, www.dodis.ch, DoDiS-1720, 9387 et 9399. Des Suisses seront victimes des violences en Algérie: de 1954 à septembre 1961, 14 tués, 4 blessés et 10 enlèvements sont signalés au DPF. Cf. le rapport du Consulat général de Suisse en Algérie au DPF, 29.9.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 262.

²⁹ Cf. BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève 1994, en particulier pp. 522-523, 547, 633 et 739-740.

absorbée par la Coupe du monde de football.³⁰ De fait, les autorités exerçaient une surveillance des Algériens qui séjournaient en Suisse. Ils avaient des papiers d'identité français, ce qui posait des problèmes à l'administration fédérale. En 1960, celle-ci estimait le nombre des Algériens en Suisse entre 500 et 800.³¹ Les cantons de Vaud et de Genève étaient les plus prisés.³² A la fin de la guerre, environ 150 étudiants algériens résidaient en Suisse.³³ On relève une nette prédilection des Algériens pour les universités suisses pour des raisons linguistiques et géographiques évidentes. De plus, la répression en France incita de plus en plus les organisations algériennes à se replier en Suisse. Les services secrets français manifestent un vif intérêt pour la Suisse. Une collaboration étroite se noue entre des policiers français et suisses qui échangent des informations secrètes. Ces relations provoquent en mars 1957 le suicide du procureur de la Confédération, René Dubois. Il lui est notamment reproché d'avoir transmis des informations à Marcel Mercier, "attaché" de l'Ambassade de France, en particulier des écoutes téléphoniques de l'Ambassade d'Egypte à Berne par laquelle transitaient des informations sur les activités des indépendantistes algériens en Suisse.³⁴ Cette affaire dramatique marquera les esprits.³⁵

³⁰ Cf. HARBI Mohammed, 1954. *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles 1984, p. 61. Cf. aussi l'article de Charles-Henri Favrod, *Le Courrier- La Liberté*, 5.6.2002. Cf. aussi AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48, notice du 22.4.1955 et rapport du 4.5.1955.

³¹ Cf. le PV d'une séance du 29 mars 1960 présidée par le Chef de la Division de Police avec des représentants du DFJP et du DPF, 7.4.1960, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 274. Dans son exposé introductif, le chef de la Police fédérale, Fritz Dick affirme : "*Im grossen und ganzen hat man es mit wesensfremden Leute zu tun, welche unsere Mentalität nicht verstehen, vielfach kriminell sind und auch vor Gewalttätigkeiten nicht zurückschrecken. [...] [Représentant le DPF, R. PROBST] "teilt die Bedenken, die sich aus der Anwesenheit der Algerier in der Schweiz ergeben und hat volles Verständnis für die Massnahmen, welche im Zusammenhang mit der Tätigkeit von 'FLN-Bureaux' in der Schweiz durch die Bundespolizei ergriffen worden sind. Andererseits muss jedoch damit gerechnet werden, dass in absehbarer Zeit ein algerischer Staat entstehen wird, worauf schon heute die notwendigen Rücksichten zu nehmen sind. Was die Frage der Ausreisemöglichkeiten anbelangt, sieht das Politische Departement eine Fühlungnahme sowohl mit dem tunesischen wie mit dem marokanischen Geschäftsträger in Bern vor, um eine für beide Teile befriedigende Lösung zu finden (Erteilung der Visa an die Algerier durch die tunesische oder marokanische Vertretung in Bern)."*

³² Cf. la lettre de la Division de Police du DFJP, 2.11.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 261. Les Algériens sont 170 dans le canton de Vaud, 90 dans celui de Genève, 70 dans celui de Berne et 23 dans celui de Zurich, "*sodass von einer Ueberlastung noch nicht gesprochen werden kann.*"

³³ Cf. le rapport de Roy PREISWERK, 5.6.1963, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 265. Parmi ces étudiants, on remarque les enfants de dirigeants indépendantistes, comme le fils de Ferhat Abbas, président du GPRA (cf. notice de Raymond PROBST, 9.5.1960, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49) et celui de M. Boudiaf (cf. notice de Raymond PROBST, 2.4.1962, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263).

³⁴ Sur cette affaire, cf. AF E 2001(E) 1970/217, vol. 61 et E 2800/1990/106, vol. 2. Dans *La Tribune de Genève* des 18/19.4.1957, Franck BRIDEL écrit : "*L'hypothèse la plus communément admise est la suivante : par sympathie pour la France, par crainte du danger que les revers des Français en Afrique du Nord font courir à l'Europe occidentale tout entière, Dubois aurait donné à Mercier des renseignements sur l'activité des nationalistes algériens en Suisse et ailleurs.*" Cf. aussi KREIS Georg (Hrsg.), *Staatsschutz in der Schweiz. Die Entwicklung von 1935-1990*, Bern-Stuttgart-Wien 1993, p. 195. La consultation de dossiers importants sur cette affaire n'est pas encore autorisée, notamment pour les archives du DFJP.

³⁵ En juin 1959, des policiers français reprochent à leurs collègues suisses d'être trop tolérants à l'égard du FLN, ce que R. Probst explique ainsi. "*Der Ursprung des französischen Unbehagens sei in Wirklichkeit tiefer zu suchen; sie gehe auf die Angelegenheit Dubois / Mercier zurück. Während die Franzosen früher über algerische Umtriebe in der Schweiz fast lückenlos orientiert waren, lege die Bundesanwaltschaft seither den französischen Nachrichten- und Polizeiorganen begrifflicherweise eine ziemliche Reserve an den Tag.*" Notice de R. PROBST pour M. PETITPIERRE, 26.6.1959, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48.

La Suisse est aussi marquée par un mouvement de solidarité avec les indépendantistes algériens.³⁶ Des militants suisses leurs viennent en aide pour des raisons politiques, religieuses, intellectuelles ou humanitaires.³⁷ Le réseau dirigé par Francis Jeanson y développe des activités, ce qui provoque en août 1960 son interdiction d'entrée en Suisse.³⁸ Toutefois, la Suisse restera un terrain d'actions pour ces militants.³⁹

Des ouvrages interdits en France peuvent être édités en Suisse, en particulier *La question* d'Henri Alleg qui expose l'usage généralisé de la torture. Des publications de documents permettent au public suisse de disposer d'informations qui le sensibilisent au drame algérien.⁴⁰ Des militants suisses s'engagent en faveur du FLN. C'est notamment le cas de Jean Mayerat qui est arrêté en août 1960 pour avoir tenté d'importer en France quelques centaines de numéros du journal du FLN. Cette arrestation amène le Conseil fédéral à interdire l'impression, l'exportation et le transit de cette publication.⁴¹

De plus, la Suisse apparaît aussi dans des affaires de trafic d'armes destinées aux maquisards algériens, ce qui entraîne des condamnations par la Cour pénale fédérale en juin 1958.⁴² Elle est aussi citée dans les transactions financières qui passent par la Suisse. Des cotisations versées par les Algériens domiciliés en France sont transférées par le FLN en Suisse.⁴³

Ces multiples activités préoccupent les autorités. En septembre 1959, le MPF perquisitionne le Bureau suisse du FLN installé à Lausanne et demande au Conseil fédéral d'expulser de Suisse deux responsables pour atteintes à la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse.⁴⁴ Le gouvernement accepte cette

³⁶ Cf. HOLENWEIG Pascal, *La gauche suisse et la guerre d'Algérie: le diplomate et le porteur de valises*, in: *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, N° 11-12/1995-1996, pp. 73-99; JEANNERET Pierre, *Popistes. Histoire du Parti Ouvrier et Populaire Vaudois 1943-2001*, Lausanne 2002, en particulier pp. 134-141.

³⁷ Cf. BÖSIGER André, *Souvenirs d'un rebelle*, Saint-Imier 1992, pp. 95-99.

³⁸ Cf. le dossier du DPF sur Francis JEANSON, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49. Cf. ULLOA Marie-Pierre, *Un intellectuel en dissidence. Francis Jeanson*, Paris 2001, sur les activités en Suisse, cf. en part. pp. 146-150 et 181-187.

³⁹ Cf. HAMON Hervé et ROTMAN Patrick, *Les porteurs de valises. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris 1979. Les passages sur Nils Andersson, Jacques Berthelet, André Bösiger, Robert Davezies, Claude Glayman, Christian Mottier ou Isabelle Vichniac décrivent des activités en Suisse.

⁴⁰ Cf. entre autres le cas d'un photographe qui, grâce à Favrod, publie des photos dans *L'illustré suisse* en 1961. GARANGER Marc, *Femmes algériennes 1960*, Anglet 2002, p. 122.

⁴¹ Sur décision du Conseil fédéral du 2.9.1960 et l'affaire Mayerat (qui sera condamné, puis libéré et expulsé en juillet 1961, cf. AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 432.

⁴² Cf. le jugement de la Cour pénale fédérale, 20.6.1958, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49.

⁴³ En novembre 1961, après l'arrestation de Abderrahmane Farès à Paris, des journaux évoquent les transferts en Suisse, ce qui amène Probst à écrire, dans une notice destinée à Micheli: "*La Banque Darier aurait intérêt, à mon avis, à montrer beaucoup de prudence*", 18.11.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49 et vol. 162. Par ailleurs, en 1957, à l'occasion de la fondation de la Banque commerciale arabe à Genève, le rôle de François Genoud est mentionnée. AF E 2001 (E) 1972/33, vol. C 38. Il continuera ses activités aux débuts de l'indépendance algérienne. Cf. PEAN Pierre, *L'extrémiste. François Genoud, de Hitler à Carlos*, Paris 1996, sur ses relations avec des Algériens, cf. pp. 220-228, 234-245, 265-317.

⁴⁴ Cf. AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48. Dans le rapport du 25.9.1959 de la Police fédérale rédigé sur la base des documents saisis au Bureau suisse du FLN, on peut lire un extrait d'un rapport interne; un responsable de ce bureau analyse la situation de la Suisse dans le contexte du conflit franco-algérienne: "*Il est clair qu'un pays qui fait la guerre ne peut trouver dans une Suisse sympathisante et dépendante de son adversaire une aide et un soutien efficace pour cette guerre. Il ne faut tout de même pas négliger de par sa situation géographique la soupape de sécurité que représente la Suisse pour une période de guerre chaude (transit, accueil de réfugiés, étudiants, lieux de rencontres, etc.).*"

proposition le 2 octobre 1959.⁴⁵ D'autres expulsions auront lieu au cours des semaines suivantes, ce qui provoquera des articles dans la presse et une intervention de l'Ambassadeur égyptien à Berne.⁴⁶ Le DFJP considère que les bureaux à Lausanne et à Genève servent à organiser des activités clandestines à l'abri de la répression qui s'abat en France, la Suisse étant un lieu de repli et de transit. *"La guerre en Algérie pose d'autres problèmes encore pour la Suisse. En effet, beaucoup d'Algériens qui ne se sentent plus en sécurité en France, soit parce qu'ils y sont poursuivis pour des raisons d'ordre public ou militaire, soit parce qu'ils sont inquiétés par les milieux du FLN, viennent chercher refuge chez nous. Leur situation est souvent fort complexe et la question de leur admission en Suisse très difficile à résoudre. Certains éléments, parfois très peu intéressants et complètement démunis d'argent, cherchent à profiter des circonstances présentes pour s'implanter en Suisse sous prétexte de raisons que l'on ne peut pas toujours vérifier facilement."*⁴⁷ Les autorités fédérales cherchent donc à limiter le nombre d'Algériens résidant en Suisse. Elles favorisent même le départ de déserteurs vers d'autres pays en Europe ou en Afrique du Nord.

Dans une notice d'août 1960, le chef de la section Ouest de la Division des affaires politiques du DPF, Raymond Probst⁴⁸, récapitule des arguments à utiliser pour répondre aux critiques françaises qui estiment que les Algériens dont le départ est organisé par l'administration fédérale vont rejoindre les rangs de la rébellion:

*"Le flot continu de réfugiés algériens place les autorités suisses devant des problèmes difficiles. Nous en hébergeons déjà des centaines. On ne peut pas exiger de nous que nous en accueillons d'autres. Leur assimilation sociale s'est avérée délicate. D'ailleurs, bien que nous leur interdisions toute activité politique et prenions des mesures sévères s'ils ne se conforment pas à cet impératif, leur présence en Suisse nous est constamment reprochée du côté français. A maintes reprises, l'Ambassade de France a relevé que la présence d'Algériens à proximité de la frontière française présentait des risques, le territoire suisse pouvant être employé comme base d'opérations des activités FLN en France. Il est donc compréhensible que nous ayons tendance à éloigner si possible ces gens de notre pays."*⁴⁹ Dans des considérations internes à ne pas communiquer à l'Ambassade de France, Probst ajoute un argument qui souligne les problèmes rencontrés par la diplomatie suisse:

"La difficulté à laquelle nous nous heurtons dans notre attitude envers la question algérienne est, d'une part, de ménager les Français et, d'autre part, de ne point indisposer les pays afro-asiatiques. La seule voie possible en l'occurrence nous paraît consister dans une politique suisse autonome conforme à nos principes juridiques et nos

L'aide diplomatique et politique aussi minime soit-elle a aussi son intérêt dans l'immédiat de la guerre. [...] Mais l'esprit démocratique et la vocation humanitaire joints à l'opportunisme politique constituent un terrain où il est nécessaire de semer dans une perspective à long terme, au-delà de la guerre, que ce soit sur le plan culturel, social, économique ou politique." Le rapport de la Police fédérale récapitule, sur la base des documents saisis, l'application de cette stratégie en Suisse.

⁴⁵ Procès-verbal du Conseil fédéral, 2.10.1959, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49.

⁴⁶ Cf. la notice de PETITPIERRE, 7.1.1960, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 274.

⁴⁷ Circulaire du DFJP aux départements de police des cantons, 17.5.1960, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 274.

⁴⁸ Sur sa brillante carrière, cf. BRUNNER Edouard (ed.), *Einblick in die schweizerische Aussenpolitik: zum 65. Geburtstag von Staatssekretär Raymond Probst*, Zürich 1984.

⁴⁹ Notice "secrète" de R. PROBST pour PETITPIERRE, 29.8.1960, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 274.

propres intérêts. Il est inévitable que nous nous exposions ainsi à la critique des uns et des autres. L'internement de réfugiés algériens, par exemple, nous attirerait du côté afro-asiatique le reproche que nous favorisons la France. ⁵⁰

Il apparaît donc que le voisinage géographique ne doit pas conduire à une identification de la Suisse avec la France. La Confédération cherche à affirmer sa spécificité, à occuper une fonction particulière dans les relations internationales, à faire preuve de flexibilité afin de maintenir l'universalité des relations extérieures avec un monde en transformation. Les aspirations à l'indépendance et au non-alignement qui s'expriment en Asie et en Afrique depuis plusieurs années (notamment à la conférence de Bandoeng en 1955) entraînent une évolution qui a des effets sur la neutralité de la Confédération. Les intérêts de la Suisse dans le monde ne sauraient être préterités par un confinement aux relations bilatérales avec la France.

La multiplication des pressions françaises irrite les autorités suisses qui estiment contrôler la situation. Le chef du DPF réplique en octobre 1960 à l'Ambassadeur de France à Berne: *"Un peu agacé par l'insistance de M. Dennery, je lui fais observer que son Gouvernement exagère en ce qui concerne la présence et la soi-disant activité des Algériens en Suisse, surtout si l'on fait une comparaison avec ce qui se passe actuellement en France.* ⁵¹

C'est ainsi que l'activité d'un militant envoyé par le FLN pour venir en aide aux Algériens en séjour ou en transit en Suisse est tolérée par les autorités à condition qu'il limite ses activités à une assistance administrative et sociale. ⁵²

Dès l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en mai 1958, les autorités fédérales s'inquiètent des troubles politiques en France qui pourraient entraîner l'afflux de réfugiés. En octobre 1961, la question de l'accueil en Suisse d'Algériens fuyant la répression des manifestations indépendantistes à Paris est examinée par les autorités fédérales. Raymond Probst expose au chef du DPF son analyse: *"Algerier, die sich der Deportation in ihre Heimat zu entziehen versuchen, sind im Prinzip als Leute zu betrachten, die ansonst einer konkreten Gefahr ausgesetzt wären. Generalkonsul [à Alger] Voirier bestätigt, dass diese Leute in der Tat riskieren, in Algerien in Lager eingewiesen zu werden, auch wenn die französische Presse lediglich von einer Rückführung in die Heimatdörfer spricht. Grundsätzlich scheint mir, dass die Schweiz, im Sinne ihrer humanitären Traditionen, ihre Grenzen diesen Flüchtlingen nicht schliessen sollte. Auch unsere öffentliche Meinung würde empfindlich darauf reagieren. Es sei nur an die kritischen Stimmen gegenüber unserer restriktiven Judenpolitik in den Kriegsjahren und den Bericht von Prof. Ludwig über diese Frage erinnert.* ⁵³

⁵⁰ Notice "secrète" de R. PROBST pour PETITPIERRE, 29.8.1960, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 274.

⁵¹ Notice de PETITPIERRE sur l'"entretien avec M. Dennery, Ambassadeur de France, le jeudi 6 octobre 1960.", AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49.

⁵² Sur Omar Khodja, cf. le rapport de l'inspecteur du MPF René HUMBERT, 7.12.1960, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49. Cf. aussi R. MALEK, *op. cit.*, p. 73.

⁵³ Notice de Raymond PROBST, 20.10.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 261. Sur la politique d'asile face aux réfugiés juifs et le rapport du professeur Carl Ludwig publié en 1957, cf. CIE, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Berne 1999, p. 17.

Sur cette notice du 20 octobre 1961, le secrétaire général du DPF, Pierre Micheli, ajoute une remarque manuscrite: *"Le Ministre Long, que j'ai consulté, pense qu'il conviendrait d'être plutôt restrictif dans l'admission d'Algériens."*⁵⁴

Lors de sa séance du 24 octobre 1961, le Conseil fédéral approuve la demande du DMF de constituer un groupe interdépartemental chargé de préconiser les mesures que la situation internationale nécessite dans le domaine militaire, aux frontières et dans d'autres domaines. *"Wir haben Grund zur Annahme, dass diese Leute [...] zumindest vorderhand in Konzentrationslager eingewiesen werden könnten. Andererseits sollte eine allgemeine Fluchtbewegung von Algeriern aus Frankreich nach der Schweiz, die uns vor schwer lösbare Probleme stellen würde, möglichst vermieden werden. Wenn auch verschiedene Algerier infolge ihrer aktiven Rolle in der Untergrundbewegung in Frankreich sehr ernsthafte Risiken laufen, ist doch die grosse Masse der Muselmanen nicht derart bedroht, dass ihnen nur der Ausweg einer Flucht ins Ausland bliebe. Es gilt also einen Weg zu finden, um den Grenzübertritt nötigenfalls einzudämmen, ohne ihn jenen Elementen zu verwehren, die – sofern sie persönlich asylwürdig sind – wirklich ernsthaft an Leib und Leben gefährdet erscheinen."*⁵⁵

Le 31 octobre 1961, des responsables du DFJP et du DPF se réunissent afin de déterminer la politique d'accueil des réfugiés algériens en Suisse. La proposition de renvoyer le plus grand nombre possible est jugée inopportune en raison de la situation incertaine en Algérie et en France. *"En ce qui concerne plus particulièrement le facteur musulman, notre rôle dans les négociations d'Evian et Lugrin nous a acquis auprès des responsables du GPRA beaucoup de bonne volonté, Nous croyons pouvoir compter sur leur désir sincère d'épargner la colonie suisse en cas de troubles graves. Reste à savoir s'ils seront en mesure, dans l'éventualité d'un soulèvement massif de la population, de contrôler celui-ci. Il irait à l'encontre de nos intérêts bien compris d'amoindrir maintenant cette bonne volonté évidente par une politique de coups d'épingles en expulsant sans véritable nécessité certains Algériens qui ont trouvé refuge chez nous."*

*Les représentants des services de police, bien que soulignant les questions difficiles qu'ils ont à résoudre, se rangent en principe à cet avis. Une distinction sera faite néanmoins entre les éléments asociaux et les réfugiés politiques."*⁵⁶

Les tensions et les violences qui déchirent les organisations algériennes ont aussi des effets sur la politique d'asile en Suisse, ce qui pose des problèmes complexes. En effet, des militants impliqués dans les pressions ou extorsions pour verser les cotisations ou compromis dans les conflits sanglants qui opposent le FLN et le MNA cherchent à venir en Suisse.⁵⁷

En décembre 1960, un Algérien impliqué en France dans le meurtre d'un compatriote étranglé sur ordre du FLN parvient clandestinement en Suisse. Son extradition demandée par la France est accordée par le Tribunal fédéral le 17

⁵⁴ cf. DDS, www.dodis.ch, DoDiS-10384.

⁵⁵ PVCf, 24.10.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 261. cf. DDS, www.dodis.ch, DoDiS-10414 et 10386.

⁵⁶ Notice du DPF (PROBST), 31.10.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 261, cf. DDS, www.dodis.ch, DoDiS-10387.

⁵⁷ Cf. la notice du 29.11.1961 et la lettre du 2.11.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 261.

mai 1961. La délégation algérienne à la conférence d'Evian aborde l'affaire et intervient pour que les autorités fédérales ne donnent pas suite à la demande française. L'extradé serait menacé par la peine de mort et devrait bénéficier des traditions suisses d'hospitalité, de démocratie et de liberté. Olivier Long estime en mai 1961 *"qu'il est très important de faire en sorte que, sans contester le moins du monde la nécessité de donner suite à la décision du Tribunal fédéral, les moyens soient trouvés de faire durer les choses. Il est en effet permis de penser qu'une extradition intervenant en ce moment gênerait plus encore les autorités françaises qu'elle ne nous mettrait dans une situation embarrassante vis-à-vis de ceux qui sont nos hôtes en Suisse en ce moment. Il me semble que le fait de retarder cette extradition s'inscrit dans la ligne des efforts faits par la Suisse pour permettre la rencontre d'Evian et pour en faciliter le succès."*⁵⁸

Après l'échec de la conférence à Evian et à Lugrin, Long est amené à revenir sur cette affaire dans une lettre à R. Kohli du 29 août 1961 : *"[...] La négociation entre la France et le GPRA est seulement interrompue. Quelles que soient les difficultés d'une reprise, j'ai pu constater qu'elle reste désirée des deux côtés. Dans ces conditions, pour rester dans la ligne adoptée par la Suisse à cet égard, nous devons nous efforcer d'éviter de compliquer une situation qui ne l'est déjà que trop. [Long propose donc que l'Algérien puisse rester en Suisse] Les inconvénients découlant pour nous de cette situation me semblent inférieurs à ceux qui résulteraient d'une extradition qui risquerait de devenir une cause célèbre, non seulement chez les Algériens mais encore auprès de tous leurs frères arabes."*⁵⁹

La Suisse est ainsi touchée par les conflits entre la colonie et la métropole, entre les Français et les Algériens et par les affrontements internes aux deux camps.

Au cours de l'année 1960, les policiers et les journalistes constatent que la Suisse devient de plus en plus un lieu de rencontres non seulement pour les militants algériens, mais aussi pour leurs plus farouches adversaires.⁶⁰ Dès 1961, des membres de l'OAS sont signalés à Genève et dans d'autres localités.⁶¹

Il ressort de ces informations sur les Algériens en Suisse que la situation géographique de la Confédération l'a impliquée dans les effets de la guerre d'Algérie. Contribuer à mettre fin à celle-ci permettait de surmonter les difficultés posées.

1.3. Les relations franco-suisses

⁵⁸ Note à Robert KOHLI, 31.5.1961, AF E 2001 (E) 1980/83, vol. 298.

⁵⁹ Lettre au secrétaire général du DPF Robert KOHLI, 29.8.1961, AF E 2001 (E) 1980/83, vol. 298. Finalement, à la suite d'une demande de procédure en révision déposée par l'avocat de l'Algérien, le Tribunal fédéral adopte le 24 février 1962 un second arrêt qui, considérant notamment que les actes commis en période de soulèvement ne donnent pas lieu à extradition, relaxe l'Algérien qui quitte la Suisse au début de 1962.

⁶⁰ Cf. les deux notices de R. PROBST, 20.12.1960, AF E 2001 (E) 1978/84, vol. 78. Alarmé par des informations sur une tentative de putsch à Alger, le MPF ordonne, le 22 décembre 1960, d'interdire l'entrée en Suisse au Général Raoul Salan, à Pierre Lagaille, à Jean-Jacques Susini et à trois autres activistes qui seront quelques semaines plus tard parmi les fondateurs de l'OAS.

⁶¹ Cf. les documents sur l'OAS et les "ultras" français en Suisse, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 50.

Ces diverses implications de la Suisse dans le conflit perturbent ses relations avec la France dans plusieurs domaines. Des divergences apparaissent à propos des Algériens et des déserteurs français en Suisse ainsi que dans des affaires de trafics d'armes et de transferts financiers. Notamment en 1959, dès les premiers mois de son activité en tant que chef du gouvernement français, Michel Debré exprime, lors d'entretiens avec des diplomates suisses, puis à la tribune de l'Assemblée nationale, des reproches à l'encontre des banques suisses accusées de gérer des capitaux pour le compte du FLN, ce qui suscite pendant plusieurs mois de nombreux articles dans les journaux et des échanges de correspondances entre diplomates et banquiers.⁶²

D'autres divergences apparaissent dans les relations franco-suisses qui s'inscrivent dans le contexte des débuts du Marché Commun. Attachée au modèle des accords bilatéraux, la Suisse exprime des critiques qui irritent les autorités françaises. Dans un rapport du 17 janvier 1960, le ministre des affaires étrangères, Maurice Couve de Murville écrit que les partenaires économiques de la France restent modérés dans les récentes réunions multilatérales. *"En revanche, M. Petitpierre s'est distingué par son intransigeance, par la vigueur de ses attaques contre le Marché commun et en particulier contre la Commission européenne, montrant que le gouvernement helvétique n'avait guère tiré les conséquences des changements intervenus depuis un an dans la politique économique occidentale."*⁶³

Pour les autorités fédérales, il est donc important de montrer l'utilité de la neutralité suisse, de démontrer qu'elle reste dans l'intérêt de l'Europe et ne se traduit pas par un égoïsme, un repli sur des préoccupations intérieures et matérielles. La *"politique de neutralité active"* est évoquée; les occasions de la concrétiser doivent être saisies.

Comment le chef du DPF analyse-t-il l'évolution de la guerre d'Algérie ? Lors des séances des commissions parlementaires pour les affaires étrangères, Petitpierre expose ses analyses de la situation internationale. En mai 1956, il évoque la politique française en Algérie. *"Il semble bien qu'il n'y ait aujourd'hui d'autre solution que l'octroi de l'indépendance."*⁶⁴ En octobre 1956, il constate que l'évolution en Afrique du Nord prend un *"cours de plus en plus tragique"* : les massacres réciproques se multiplient et frappent même des Suisses. Aucune possibilité de solution pacifique ne se dessine, tandis que les extrémismes se renforcent. Le 22 octobre 1956, les autorités françaises ont détourné un avion marocain pour arrêter les cinq dirigeants algériens dont Ben Bella. Petitpierre comprend les motifs de la décision française, mais considère qu'il s'agit d'une *"faute grave"* car ce *"guet-apens"* est un *"acte contraire au droit des gens – mais surtout politiquement dangereux"* ; en effet, il a provoqué une relance du

⁶² Cf. AF E 2001 (E) 1972/33, vol. C 38 et E 2001(E)1976/17, vol. 162. Premier Ministre de 1959 à 1962, Debré réitérera ses critiques dans son autobiographie. DEBRE Michel, *Gouverner. Mémoires, tome 3, 1958-1962*, Paris 1988, pp. 212-213 (critiques contre les banques suisses) et pp. 275-278, 290-307 (sur les négociations d'Evian).

⁶³ Circulaire du ministre des AE aux représentants diplomatiques de France à l'étranger, 17.1.1960, in: *Documents Diplomatiques Français, 1960, tome 1*, Paris 1995, p. 51.

⁶⁴ Notes de PETITPIERRE pour la séance de la Commission des AE du CE, 14.5.1956 et pour la séance de la Commission des AE du CN, 25.5.1956, AF E 2800/1990/106, vol. 2.

terrorisme en Afrique du Nord et a supprimé la possibilité pour les dirigeants modérés de trouver une solution de compromis avec la France.

En juin 1959, en répondant à une question parlementaire, il fait état des atrocités commises en Algérie et de la nécessité d'éviter que de jeunes Suisses soient enrôlés dans la Légion étrangère et impliqués dans ces violences: "[...] *Aujourd'hui en Algérie, la Légion est engagée dans des combats probablement plus cruels et plus meurtriers qu'autrefois et dans des incidents où il semble que de part et d'autre on ne se préoccupe pas toujours d'observer les lois de la guerre. Des atrocités sont commises, on recourt à la torture; la population civile n'est pas épargnée. En France même, au cours de ces dernières années, l'opinion publique s'est alarmée. Nous n'avons pas à porter de jugement sur la guerre d'Algérie. Mais nous devons condamner tous les actes contraires aux règles de l'humanité qui se commettent, quels que soient leurs auteurs, et souhaiter que les hostilités prennent rapidement fin et que la question d'Algérie trouve une solution qui tienne compte des intérêts – surtout des intérêts humains – qu'elle met en jeu.*"⁶⁵.

Ce discours au Conseil national provoque des nombreuses réactions en Suisse et à l'étranger. Petitpierre précise qu'il lui était impossible de ne pas faire mention de ces cruautés et de ces atrocités, mais ses déclarations *"n'impliquaient aucune critique du Conseil fédéral à la politique française en Algérie."*⁶⁶ Petitpierre décide de ne pas répondre à une lettre d'un Européen d'Alger qui l'avait accusé avec virulence de méconnaître la situation en Afrique du Nord, de se laisser manipuler à propos *"de prétendues TORTURES infligées aux fellaghas prisonniers"*, d'ignorer que la rébellion est dirigée par les communistes depuis Moscou et d'accorder l'hospitalité en Suisse aux dirigeants du FLN responsables de toutes ces atrocités.⁶⁷ À de nombreuses reprises, le chef et les responsables du DPF expriment de prudentes réserves à l'égard du colonialisme français, ce qui provoque l'ire des partisans de celui-ci, mais, en même temps, suscite chez ses adversaires une sympathie pour la Suisse.

En novembre 1960, devant les commissions des affaires étrangères des deux chambres, Petitpierre analyse *"le retour à la guerre froide"*⁶⁸. Affirmant que de Gaulle défend une *"une politique algérienne sage et raisonnable, mais se heurte à l'opposition de l'armée, tout au moins d'une partie importante de l'armée"*. Or, les plus graves menaces pèsent sur l'Afrique et en particulier sur l'Algérie. Si l'URSS et la Chine y apportent une aide directe, c'est le champ ouvert au communisme en Afrique du Nord. L'appui de Moscou au GPRA a pour effet d'accentuer l'intransigeance de celui-ci. Le temps travaille pour lui et il peut donc

⁶⁵ Réponse du chef du DPF à l'interpellation Schütz, du 17 mars 1959, séance du Conseil national du 19.6.1959, AF E 2800(-)1967/59, vol. 41. Cf. CARRON Damien, *Un contentieux franco-suisse : les Suisses dans la Légion étrangère (1946-1962)*, in: *Relations internationales*, N° 113/2003 (à paraître).

⁶⁶ Lettre de PETITPIERRE à l'Ambassadeur de Suisse au Canada, Victor NEF, 29.7.1959, AF E 2800/1967/59, vol. 41.

⁶⁷ Approuvant l'attitude de son chef, le consul général de Suisse à Alger, Henri VOIRIER, écrit que cette lettre très virulente *"est un témoignage hélas! de cette absence de jugement qui est propre à beaucoup de gens de ce pays, s'oppose à toute évolution et, en définitive, donne peut-être ses meilleures chances au communisme."*, lettre à PETITPIERRE, 31.7.1959, AF E 2800/1967/59, vol. 41.

⁶⁸ Notes de PETITPIERRE pour la séance de la Commission des AE du CN, 23.11.1960 et pour la séance de la Commission des AE du CE, 24.11.1960 AF E 2800/1990/106, vol. 2.

augmenter ses prétentions vis-à-vis de la France. Quelle est donc la position de la Suisse face à ces événements internationaux ? Petitpierre affirme que, sans y être mêlée immédiatement, sans avoir de prise directe sur ces conflits mondiaux, les Suisses y sont pourtant impliqués, parce qu'aucun pays ne peut rester en dehors de la guerre froide. Petitpierre saisit cette occasion pour répéter qu'un changement fondamental s'est produit dans la position internationale de la Suisse : alors que pendant des siècles, les Suisses devaient se protéger contre leurs voisins et donc adopter la neutralité, désormais ils ont des intérêts fondamentaux qui sont les mêmes que ceux de leurs voisins. Bon gré, mal gré, la Confédération est associée à ses pays limitrophes dans la défense d'une forme de civilisation et d'institutions communes aux pays occidentaux. La neutralité a donc pris une autre signification ; elle ne remplit plus la même fonction défensive qu'auparavant, mais garde néanmoins toute sa valeur qui est désormais plus politique que militaire. Selon Petitpierre, ce qui est nouveau, c'est que nous devons "*justifier, voire même mériter notre neutralité, et pour cela accepter des tâches que seuls des pays neutres, ou que des pays neutres mieux que d'autres peuvent accepter et cela même si des risques*"⁶⁹ peuvent se présenter. Il importe donc de ne pas s'aligner sur les grandes puissances, de maintenir l'indépendance et la neutralité, mais de s'impliquer dans les affaires du monde, de participer à l'aide occidentale aux pays sous-développés⁶⁹, de prendre des initiatives dans le domaine de l'arbitrage, de participer aux initiatives en faveur de la paix à condition qu'elles aient un "*minimum de chances de succès*".

C'est dans ce contexte que des diplomates suisses vont être amenés à jouer un rôle dans les négociations franco-algériennes.

2. Les premiers entretiens (1960-1961)

Dès 1956, de multiples tentatives de contacts entre les belligérants sont menées par divers intermédiaires au nord et au sud de la Méditerranée.⁷⁰ La Suisse, comme lieu d'entretiens ou comme intermédiaire pour les organiser, est mentionnée dans les conditions suivantes:

En septembre 1958, après la proclamation au Caire de la formation du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), le DPF demande à ses collaborateurs d'éviter, dans la mesure du possible, tous contacts avec ce gouvernement que, dans l'état actuel des choses, le Conseil fédéral ne saurait reconnaître.⁷¹

⁶⁹ A de nombreuses reprises, PETITPIERRE plaide pour une politique suisse de coopération dans le contexte de la nécessaire décolonisation, car les pays devenus indépendants ont le sentiment amer d'avoir été exploités et une méfiance face aux puissances coloniales traditionnelles: "*L'aide aux pays sous-développés doit remplacer le lien colonial. La Suisse est bien placée pour participer à cette action. Elle n'a jamais été une puissance coloniale, Elle ne peut ainsi pas être suspectée d'impérialisme ou d'avoir des arrière-pensées politiques. Nous avons donc des possibilités d'action absolument désintéressée. Nous devons les utiliser.*" Discours, 21.5.1957, in: ROULET Louis-Edouard e.a. (éd.), *Max Petitpierre. Seize ans de neutralité active*, Neuchâtel 1980, p. 348, cf. aussi p. 317.

⁷⁰ Cf. ESATOGLU R., *op. cit.*, pp. 220-226 et MALEK, R., *op. cit.*, pp. 22-37.

⁷¹ Cf. la circulaire interne du DPF, 3.10.1958, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 259, et celle du 15.10.1958, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48.

Toutefois, le président du GPRA, Ferhat Abbas, vient en Suisse à de nombreuses reprises. En novembre 1958, il expose à un inspecteur du MPF sa conviction que les négociations avec le gouvernement français sont nécessaires et que le général de Gaulle devrait les accepter avant d'être débordé par les extrémistes de droite ou confronté à une rébellion algérienne soutenue par les Etats communistes. *"Ferhat Abbas et ses amis du FLN renonceraient aux bons offices de la Tunisie et du Maroc et préféreraient que les négociations se fassent dans un pays neutre, en Suisse si possible, et ceci sans avoir recours à l'intervention des Nations Unies."*⁷² Le DPF prend note de cette proposition, mais ne prend pas d'initiative afin de nouer des contacts avec la France.

En avril 1959, F. Abbas manifeste le souhait de rencontrer un diplomate suisse au Caire. L'ambassadeur de Suisse, Jean-Louis Pahud délègue un collaborateur auprès du président du GPRA qui croit savoir que de Gaulle serait favorable à des négociations qui pourraient avoir lieu en Suisse ou en Espagne. F. Abbas donne la préférence à la Confédération déclarant qu'il a une plus grande confiance dans les services suisses de sécurité ainsi que dans les dispositions que les autorités fédérales prendraient pour assurer à cette rencontre le secret nécessaire. Il *"a encore insisté sur la nécessité qu'il y aurait à garder un secret rigoureux tant à l'égard des autorités françaises qu'à celui des autorités égyptiennes. Elles ne manqueraient pas, a-t-il dit, les unes et les autres, de 'torpiller' le projet si elles venaient à apprendre quelque chose."*⁷³ Il mentionne ainsi une des contraintes durables qui pèsent sur les entretiens franco-algériens: une partie des dirigeants arabes s'opposent à des pourparlers qui pourraient amener des concessions en faveur de la puissance coloniale. En juin 1959, F. Abbas déclare, lors d'une conférence de presse, que le gouvernement algérien est prêt à discuter avec des représentants français et il propose que ces pourparlers aient lieu en Suisse. Lui-même séjourne à plusieurs reprises en Suisse dès 1956, y compris pour des raisons familiales puisque sa belle-mère, citoyenne française, vécut ses dernières années à Montreux. En août 1959, Feraht Abbas affirme à un inspecteur du MPF qu'il avait accepté de rencontrer le Premier Ministre français Michel Debré, mais que cette entrevue secrète mise sur pied par le journaliste René Payot n'avait pas pu se faire.⁷⁴ En effet, celui-ci joue un rôle d'intermédiaire dans des pourparlers qui se heurtent au veto du général de Gaulle.⁷⁵

En juin 1960, les journaux évoquent la possibilité d'une rencontre du président français et de F. Abbas. Toutefois, Robert Kohli, secrétaire général du DPF de 1956 jusqu'à sa retraite fin juin 1961, estime peu vraisemblable que les Algériens

⁷² Rapport de l'inspecteur du Service de police du MPF, René HUMBERT, 17.11.1958, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48.

⁷³ Télégramme et lettre de l'Ambassadeur de Suisse au Caire, Jean-Louis PAHUD, au Chef du DPF, Max PETITPIERRE, 1 et 2.4.1959, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49.

⁷⁴ Cf. le rapport de l'inspecteur du MPF René HUMBERT, 15.8.1959, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49. Les séjours de F. Abbas en Suisse provoquent de nombreuses interventions des diplomates français.

⁷⁵ Sur le projet de rencontre entre F. ABBAS et Antoine PINAY en 1959, cf. le rapport de l'inspecteur du MPF René HUMBERT, 23.9.1960, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49. Cf. lettre de la Division du Commerce du DFEP (O. LONG) à l'Ambassade de Suisse à Alger, 3.4.1963, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 265. Cf. aussi FAIVRE M., *op. cit.*, p. 101.

demandent à la Suisse de jouer un rôle d'intermédiaire. A ses yeux, ils préféreront s'adresser à un pays qui aurait déjà reconnu le GPRA.⁷⁶

Au début du mois de juillet 1960, les journaux croient savoir que F. Abbas viendra en Suisse pour des entretiens avec des représentants français. En fait, l'échec de la conférence de Melun du 25 au 29 juin l'a fait renoncer à son projet de rencontrer le général de Gaulle.⁷⁷

En 1960, le DPF reste réservé dans ses relations avec les dirigeants algériens. Ainsi, quand le GPRA annonce qu'il a déposé auprès du gouvernement suisse les instruments portant adhésion aux quatre conventions de Genève pour la protection des victimes de guerre, le DPF tient à préciser que les documents lui ont été transmis par le Ministère libyen des affaires étrangères. Un communiqué est publié par le DPF le 21 juillet 1960 pour préciser que la réception de cette communication et sa notification aux autres gouvernements intéressés n'implique pas la reconnaissance par la Suisse du GPRA.⁷⁸

A la fin de 1960, des contacts se nouent avec Olivier Long, chef de la délégation suisse auprès de l'Association européenne de libre-échange. Bien qu'il n'ait pas une expérience particulière des problèmes algériens, il entretient des relations personnelles avec Louis Joxe et Michel Debré qui remontent à de nombreuses années et se fondent sur des liens familiaux.⁷⁹

Par l'intermédiaire de l'avocat Jean-Flavien Lalive, secrétaire général de la Commission internationale des juristes, Long est contacté par l'avocat genevois Raymond Nicolet.⁸⁰ Celui-ci avait persuadé le délégué du FLN à Rome d'intervenir auprès des autorités guinéennes afin de libérer un Suisse détenu à Conakry. Nicolet fait ensuite des démarches à Berne pour que le représentant algérien puisse venir en Suisse. Il insiste sur son attitude pro-occidentale afin de surmonter les réticences des fonctionnaires fédéraux.⁸¹ En effet, Boulharouf

⁷⁶ Cf. la notice de KOHLI sur son entretien avec le conseiller de l'Ambassade de France à Berne, 24.6.1960, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49. Quelques jours plus tard, deux représentants algériens font des démarches pour que la SWISSAIR affrète un avion pour transporter F. Abbas et ses collaborateurs de Tunis à Paris. Malgré certaines difficultés, la compagnie suisse s'efforce de répondre positivement, compte tenu des perspectives de relations économiques futures avec l'Algérie. Cf. la notice de KOHLI sur son entretien avec le Président de la Confédération, 28.6.1960, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 259. L'attitude des responsables algériens atteste leur volonté de poursuivre des négociations que de Gaulle avait interrompues à Melun. Cf. R. MALEK, *op. cit.*, pp. 62-68 et 387-393.

⁷⁷ Sur la politique de de Gaulle en juillet 1960, cf. le compte rendu de son entretien avec PETITPIERRE, in: ROULET Louis-Edouard e.a. (éd.), *op. cit.*, Neuchâtel 1980, pp. 445-446.

⁷⁸ Cf. le communiqué du DPF, 21.7.1960 et le télégramme interne du DPF, 27.7.1960, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 259. Sur les réactions françaises aux décisions du GPRA et du Conseil fédéral, cf. *Documents Diplomatiques Français, 1960, tome 1* (documents 200, 267 et 292) et *tome 2* (document 49), Paris 1995 et 1996.

⁷⁹ Cf. LONG, *op. cit.*, pp. 25, 52 et 191, et DEBRE, *op. cit.*, p. 270. Dès 1956, Debré avait critiqué le rôle de la Suisse dans le conflit algérien et fustigé la tolérance accordée aux chefs de la rébellion. En signalant cette déclaration, le Ministre de Suisse à Paris note que Debré est "soit dit en passant, un camarade d'école et de sciences politiques de l'actuel délégué aux accords commerciaux, M. Olivier Long." Lettre à la Division des affaires politiques du DPF, 30.5.1956 AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48. Comme on l'a vu plus haut, Debré exprimera d'autres critiques en 1959 dès ses premiers mois à la tête du gouvernement français.

⁸⁰ Sur les liens de Nicolet avec des clients en Afrique du Nord, cf. la notice du 16.8.1961, AF E 2001 (E) 1978/84, vol. 78. Cf. aussi R. MALEK, *op. cit.*, p. 75.

⁸¹ Notice de R. PROBST pour R. KOHLI, 9.11.1960, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48.

avait séjourné à Lausanne avant de s'installer à Rome.⁸² Son nom figure sur une liste de militants algériens interdits d'entrée en Suisse dès le 17 mai 1960. Le DFJP accepte d'accorder le 18 novembre un sauf-conduit pour un mois afin que Boulharouf puisse rencontrer son avocat. C'est ainsi qu'une première rencontre, le 23 décembre 1960, sera organisée avec Long qui, convaincu de la sincérité et du sérieux de son nouvel interlocuteur, transmet à ses amis parisiens la proposition algérienne. Avec l'accord du chef du DPF, Max Petitpierre informé dès le 16 décembre 1960, Long rencontre en secret à Paris le 10 janvier 1961 Louis Joxe, ministre d'État chargé des affaires algériennes.

C'est une combinaison fortuite qui aboutit à ces pourparlers qui n'ont pas été planifiés de longue date ni du côté des belligérants ni du côté suisse. La réussite est plus inopinée qu'anticipée. L'évolution générale du conflit qui menace de s'enliser dans une violence sans bornes, la maturation du processus qui rapproche les gouvernements français et algériens qui, l'un et l'autre pour des raisons différentes, estiment nécessaire de parvenir à un accord: pour le GPRA, il s'agit de maintenir son autorité menacée par la montée en puissance des indépendantistes inspirés par le nassérisme ou le panarabisme et de parvenir à une coopération de l'Algérie indépendante avec la France. Pour le général de Gaulle, il est urgent de se débarrasser du boulet algérien pour consolider son régime et déployer sa politique étrangère dans le monde.⁸³

La démarche de Boulharouf ne résulte pas d'une décision précise du GPRA, mais s'insère parmi d'autres tentatives de rapprochements. D'emblée, ces contacts baignent dans un climat caractérisé par de multiples réticences et des méfiances réciproques. Afin de les surmonter, les bonnes volontés devront se manifester. Les blocages pourront être levés grâce aux interventions extérieures au conflit franco-algérien. C'est dans ce contexte que les diplomates suisses auront un rôle indispensable pour favoriser un climat de confiance qui permettent aux négociations d'avancer et d'aboutir à des accords.

En décembre 1960, le ministre français de la Justice, Edmond Michelet, propose que des entretiens soient organisés, ce qui est approuvé par le général de Gaulle. Du 1er au 5 janvier 1961, des entretiens secrets ont lieu à Genève entre l'ancien secrétaire d'Etat français Abdelkader Barakrok et son chef de cabinet et les deux envoyés algériens à Melun, Ahmed Boumendjel et Ahmed Francis.⁸⁴ A son retour à Paris, le représentant français adresse une longue "*note ultra-confidentielle*" qui conclut à la possibilité et à la nécessité de reprendre les pourparlers "*hors des frontières françaises*".

⁸² Cf. le rapport du MPF du 25.9.1959, AF E 2001 (E) 1972/33, vol. 48. Boulharouf a été surveillé par le Service de police du MPF à Lausanne de décembre 1957 à juin 1958.

⁸³ Cf. TRICOT Bernard, *Les sentiers de la paix. Algérie 1958-1962*, Paris 1972, p. 224 : "*Depuis la fin de 1960, des contacts avaient été pris secrètement. Avec une efficacité pleine de discrétion, les autorités helvétiques firent beaucoup pour les faciliter, de même que, jusqu'à la fin de la seconde conférence d'Evian, elles aidèrent les deux parties à surmonter mille difficultés pratiques dans l'organisation des rencontres.*"

⁸⁴ M. FAIVRE, *op. cit.*, p. 106 et pp. 326-331. Sur Barakrok, qui fut secrétaire d'Etat dans le gouvernement français dirigé en 1957 par Maurice Bourgès-Maunoury, cf. p. 99. Ni Malek ni Long ne mentionnent ces entretiens dans leurs ouvrages.

En février 1961, une autre rencontre est organisée à Genève entre Claude Chayet, haut fonctionnaire du ministère français des AE, et Saad Dalhab, principal collaborateur de Belkacem Krim, chef de la diplomatie du GPRA.⁸⁵

Ces tentatives multiples sont organisées en secret, tendent à se concurrencer, voire à se court-circuiter dans un contexte de rumeurs les plus contradictoires et de passions les plus violentes.

Le 18 février 1961, de Gaulle adresse une note à Georges Pompidou⁸⁶ et Bruno de Leusse⁸⁷ pour leur préciser les buts et les limites de leur mission d'information.⁸⁸ Les deux émissaires français discutent le 20 février avec Boulharouf et Ahmed Boumendjel, directeur politique du Ministère de l'Information du GPRA. Le 5 mars, une deuxième rencontre secrète se déroule à Neuchâtel avec les mêmes protagonistes. Les responsables suisses, O. Long et Gianrico Bucher, chef de la section Est du DPF, se chargent de la sécurité et du secret des entretiens sans participer aux séances. Lors des conversations avec les différents protagonistes, ils formulent des propositions pour surmonter les obstacles, dissiper les méfiances et ouvrir la possibilité de négociations publiques.

Par un télégramme secret du 20 mars 1961, le DPF demande à l'Ambassade de Suisse à Tunis d'adopter une attitude compréhensive vis-à-vis des membres du GPRA et de renoncer à exiger des renseignements précis sur les motifs et les dates des voyages des personnes dont le GPRA prend la responsabilité.

De son côté, le ministre des AE du GPRA, Belkacem Krim, adresse une circulaire aux chefs de mission à l'étranger pour préciser le cadre et les conditions des négociations franco-algériennes. Il rappelle les déclarations antérieures. *"Par la suite, les autorités suisses (ne pas trop insister sur ce point pour ne pas embarrasser les Suisses) ont pris l'initiative d'organiser discrètement une rencontre secrète entre responsables algériens et français à l'échelon de hauts fonctionnaires pour une discussion secrète sans préalable. En présence des Suisses et sous leur patronage, il nous était difficile de répondre par un refus au risque de paraître*

⁸⁵ On peut relever des divergences factuelles dans les comptes-rendus publiés par les uns et les autres. Cf. Redha MALEK, *op. cit.*, pp. 87-89 et Jean LACOUTURE, *op. cit.*, pp. 65-67. Le journaliste français évoque une *"opération de bons offices très adroitement conduite par le ministre suisse Olivier Long, qui recourt aux services de son ami le journaliste (également suisse) Charles-Henri Favrod, en rapport depuis des années avec les dirigeants algériens."* En fait, Long et Favrod, loin de coordonner leurs activités, agissent de manière séparée et s'adressent l'un à l'autre des critiques. Le diplomate reproche au journaliste de faire trop de publicité, tandis que celui-ci reproche au haut fonctionnaire d'être un néophyte dans le conflit franco-algérien, d'agir avec précipitation. Cf. dans le rapport de LONG du 23.9.1961, pp. 12, 28 et 41, DoDiS-9709. Sur les critiques à l'égard du DPF formulées par Favrod, cf. ESATOGLU, *op. cit.*, pp. 309-315, 325-327, 341-363.

⁸⁶ Après avoir collaboré avec de Gaulle, Georges Pompidou occupe des fonctions dirigeantes à la banque Rothschild de 1956 à 1962. Il interrompt ces activités bancaires du 1^{er} juin 1958 au 7 janvier 1959 pour être directeur du cabinet du général de Gaulle. Membre du Conseil constitutionnel dès 1959, il devient Premier Ministre le 16 avril 1962 en remplacement de Debré démissionnaire.

⁸⁷ Sous-directeur pour l'Europe au Quai d'Orsay, détaché auprès du Ministre d'État chargé des affaires algériennes (Louis Joxe).

⁸⁸ Le document est publié in : de GAULLE Charles, *Lettres, notes et carnets. Janvier 1961 – Décembre 1963*, Paris 1986, pp. 44-46.

de mauvaise foi.”⁸⁹. Il précise les problèmes qui restent à régler et annonce qu’une conférence au niveau ministériel aura lieu à Evian.

3. La première phase des négociations

En mars 1961, des articles sur les contacts secrets sont publiés; certains mettent en exergue le rôle de Charles-Henri Favrod⁹⁰, d’autres décrivent le chef du DPF jouant un rôle central dans les entretiens et siégeant à la table des négociations. Cela incite Max Petitpierre à demander le 24 mars au chef du Service de presse du DPF d’apporter des précisions sur les pourparlers secrets. Il déclare donc aux journalistes que la diplomatie suisse n’a pas participé aux conversations. Elle s’est bornée à les préparer et à assurer l’organisation matérielle des rencontres qui ont eu lieu sur le territoire de la Confédération. Le chef du DPF a été renseigné au fur à mesure sur toutes les conversations et les contacts qui ont eu lieu en Suisse et à l’étranger. Il a donné les autorisations et les instructions nécessaires pour faciliter les rencontres, mais il n’a lui-même eu aucun contact, ni direct ni indirect, avec les parties. C’est à la demande de celles-ci qu’Olivier Long a établi et maintenu les contacts, préparé les rencontres. Son rôle d’intermédiaire a aussi consisté à recevoir et à présenter les uns aux autres les représentants des belligérants. Bucher s’est occupé plus spécialement de l’organisation matérielle des rencontres en Suisse et a aussi reçu des négociateurs. Enfin, le DPF précise qu’aucune rencontre n’a eu lieu à Berne ou dans les environs immédiats.

Plusieurs journaux font état de cette prise de position qui s’insère dans le cadre de la politique de neutralité active, tout en fixant des limites et en insistant sur la nécessité du secret et de la discrétion.

Le 24 mars 1961, une conférence interdépartementale réunit des représentants du DPF, du DMF, du DFJP et des PTT, ainsi que des autorités genevoises. Retenu à l’hôpital, Max Petitpierre fait communiquer d’emblée *“tout le prix qu’il attache à ce que l’organisation, du côté suisse, soit faite aussi bien que possible dans une affaire qui est d’une importance primordiale au point de vue général et d’un grand intérêt pour la Suisse. Tous les efforts doivent être tentés pour arriver à un succès. La question des frais que cela entraînera pour nous doit être secondaire.”*⁹¹ Les problèmes administratifs doivent être surmontés. C’est ainsi que le droit au chiffage des communications doit être accordé aux délégués algériens. *“On est d’accord qu’il faut partir de la fiction que le GPRA possède un statut diplomatique, même si en fait il n’a pas encore été reconnu par la Suisse. [...] Les participants sont d’accord que le droit à des conférences de presse ne peut pas être refusé à la délégation algérienne. M. Diez souligne que le Service juridique [du DPF] partage cette opinion. On est cependant unanime à reconnaître qu’il faut faire une nette distinction entre ce qui relève d’une*

⁸⁹ Circulaire du 23 mars 1961 in: HARBI Mohammed (Ed.), *Les archives de la révolution algérienne*, Paris 1981, p. 391.

⁹⁰ Cf. *Tribune de Lausanne*, 21.3.1961. Sur les démarches de Favrod au début de 1961, cf. ESATOGLU, *op. cit.*, pp. 316-323, 330-335, 363-365 et *Annexes*, pp. 88-101.

⁹¹ Procès-verbal de la conférence interdépartementale, 24.3.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263.

*part de l'information pure et simple, de la mise au point objective, et d'autre part en ce qui a trait à la polémique. Celle-ci devrait être évitée à tout prix (politique de neutralité, relations avec tiers Etats). Il serait évidemment préférable que les Français s'abstiennent de leur côté de toute polémique. Si celle-ci est cependant inévitable, il y aurait lieu qu'elle se fasse alors non pas à Genève, mais à Tunis. M. le Ministre Long pourrait veiller à ce problème et s'il a l'impression que les déclarations du GPRA dépassent certaines limites, il pourrait rendre la délégation attentive à ce fait. Une intervention officielle de notre part serait ainsi évitée."*⁹²

A la suite de cette séance, un collaborateur du DPF, André Tripet est chargé de coordonner l'organisation du séjour à Genève de la délégation du GPRA. Lors de sa séance du 11 avril 1961, le Conseil fédéral approuve la proposition du DPF qui récapitule les décisions prises.

Le rôle de la Suisse suscite l'irritation de l'OAS. Le consul général de Suisse à Alger redoute que son poste soit visé par les "plastiqueurs".⁹³ Il expose au DPF une évolution inquiétante: *"Je ne puis vous cacher, au reste, que même chez certains de nos compatriotes se dessine maintenant une tendance quasiment hostile à notre pays, ou tout au moins à la politique du Conseil fédéral dans le conflit algérien, c'est-à-dire aux bons offices que nous assumons entre le gouvernement français, à l'égard duquel on se trouve ici, en milieu européen, à l'état de révolte latente, et le GPRA, toujours considéré comme l'ennemi à écraser. Quelques-uns vont même jusqu'à dire que la Suisse est sortie de sa neutralité! Ils nous en veulent de notre attitude, surtout dès le moment où ils en sentent la répercussion en leur personne, étant critiqués, visés par des individus ou des groupes qui nourrissent une animosité hélas! croissante contre la Suisse. Ces compatriotes souhaiteraient que nous réagissions aux critiques en exposant publiquement, par la presse ou autrement, les raisons de notre entremise. Non seulement ce serait agir, à mon sens, d'une manière très insolite, mais également très inopportune sinon dangereuse, car ce serait ouvrir la voie à la polémique sans grandes chances de convaincre des gens qui semblent hors d'état d'entendre raison.*

En revanche, il me serait sans doute utile de pouvoir remettre à des compatriotes ou à des Français d'un niveau intellectuel suffisant, à mes collègues le cas échéant, une brève justification, ou du moins explication, de la position prise par notre pays, que je comprends, bien sûr, sans avoir la documentation suffisante pour la défendre. [...]

Je vous ai suffisamment tenu au courant de l'évolution des choses en Algérie pour que vous ne soyez pas surpris de ce qui se passe aujourd'hui et que vous ne le soyez pas non plus si, malgré tous nos efforts, le fossé qui tend à se creuser entre la représentation

⁹² Dans cette perspective, Long interviendra le 3 juin auprès de Boulharouf au sujet des voyages collectifs organisés par des partis français d'extrême-gauche afin de se rendre à la résidence genevoise de la délégation algérienne. *"Tout en assurant que, sur le plan de la sécurité, les mesures nécessaires étaient prises, B. s'est incliné de bonne grâce lorsque je lui ai expliqué que, du point de vue de l'ordre public suisse, ces démonstrations devaient cesser. [...] L'affaire peut donc être considérée comme réglée pour le moment du fait des interventions des autorités françaises [qui semblent avoir bloqué des manifestants à la frontière] d'une part et de la délégation algérienne de l'autre. Je crois qu'il fallait éviter que les autorités suisses prennent sur elles l'initiative de refouler ces 'pèlerins de la paix' qui se rendaient à Bois d'Avault, sinon des mesures spectaculaires prises de notre côté n'auraient pas manqué d'être relevées dans la presse, en France notamment."* Notice d'O. LONG à R. KOHLI, 5.6.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263.

⁹³ Cf. le rapport du consul général de Suisse à Alger H. VOIRIER, 13.4.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 262.

officielle de la Confédération et une partie de la communauté suisse d'Alger devait malheureusement s'élargir."⁹⁴

Deux jours plus tard, le 20 mai 1961, c'est l'agence consulaire de Suisse à Oran qui sera envahie par une centaine de manifestants partisans de "l'Algérie française" qui saccagent les locaux en guise de protestation contre la politique suisse.⁹⁵

Pour les Algériens, l'ouverture des négociations publiques constitue une grande victoire politique.⁹⁶ Ayant refusé de résider sur le territoire français, ils logent en Suisse dans la résidence du Bois d'Avault mise à disposition par l'Emir du Qatar.

Les diplomates suisses ne se rendent pas à Evian et continuent de jouer un rôle d'intermédiaire et d'organiseurs des infrastructures pendant les négociations qui se déroulent du 20 mai au 13 juin 1961.

En mai 1961, Petitpierre aborde le rôle de la Suisse en Algérie lors de son dernier exposé en tant que chef du DPF devant les commissions parlementaires. Après avoir rappelé les effets de la guerre froide et de la décolonisation sur la situation internationale, il relève que *"nos problèmes suisses de politique étrangère se posent dans un monde en pleine évolution, pour ne pas dire en plein bouleversement. Le monde occidental, auquel nous appartenons, connaît une prospérité économique exceptionnelle, mais il a de la peine à se détacher de son passé politique et à s'unir dans une action commune pour faire face aux problèmes posés par l'éveil des pays sous-développés des autres continents et à la menace que constitue pour lui le monde communiste. Assiste-t-on à un déclin, ou à une désintégration du monde occidental ? C'est une question qu'on ne peut s'empêcher parfois de se poser"*.

⁹⁴ Lettre du consul général de Suisse à Alger H. VOIRIER à la Division des affaires politiques du DPF, 18.4.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263.

⁹⁵ Cf. le rapport du consul général de Suisse à Alger H. VOIRIER sur son séjour à Oran, 29.5.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 262. Les personnalités locales expriment leurs regrets pour ces incidents. *"Les meneurs oranais de [l'OAS] auraient simplement voulu marquer bruyamment leur désapprobation pour les 'faveurs' accordées aux représentants du GPRA par la Suisse, mais ils auraient été dépassés par de très jeunes chenapans avides de destruction. Cependant, il m'a paru qu'en raison surtout de son entremise entre Paris et le GPRA notre pays est mal vu en général dans la population oranaise. [Même le président de la Société helvétique de bienfaisance d'Oran s'exprime avec virulence contre la politique du Conseil fédéral]. Il reproche au gouvernement suisse de n'avoir pas tenu compte de ceux qu'il désigne comme la troisième partie au conflit, les Européens d'Algérie. Toutes mes tentatives de réfuter cette thèse se sont en grande partie heurtées à un mur d'incompréhension. [...] L'argument selon lequel, dans une Algérie nouvelle les Suisses, momentanément desservis auprès des Européens par l'entremise suisse dans le conflit algérien, pourraient bénéficier probablement de sympathie est repoussé par notre compatriote comme inexistant. Il n'y aura aucune place dans cette Algérie, d'après lui, car ce pays, s'il ne devient pas un fief communiste, comme il le croit probable, sera plongé dans l'anarchie et le marasme économique, retombant dans un passé médiéval!"* Au cours de l'été 1961, lors d'un séjour en Suisse et à l'occasion de la Journée annuelle des Suisses de l'étranger, ce Suisse d'Oran réitère ses critiques avec virulence afin de convaincre les autorités de la nécessité d'abandonner la politique des bons offices. Cf. aussi les articles dans la *Tribune de Genève*, 31.8.1961, 3.10.1961.

⁹⁶ Cf. HARBI Mohammed, *Une vie debout. Mémoires politiques, tome 1 (1945-1962)*, Paris 2001, p. 354. *"Plus que le cessez-le-feu ou la proclamation de l'indépendance, l'arrivée à Genève le 18 mai 1961 fut un des plus beaux jours de ma vie."*

Dans ce contexte, il évoque les incertitudes de la situation française. *“L'évolution en France sera naturellement influencée par les péripéties de la Conférence d'Evian. Celle-ci vient de s'ouvrir sans qu'on puisse prédire si elle sera un échec ou un succès. La question la plus difficile sera celle du Sahara, mais il y en a d'autres. Ainsi, en cas de sécession – c'est-à-dire si le FLN ou le peuple algérien quand il sera consulté rejette l'association avec la France – le Général de Gaulle prévoit un regroupement des Européens à Alger et Oran ; c'est là une solution qui sera sûrement rejetée par le FLN. La négociation sera donc longue et difficile. Elle est abordée avec beaucoup de méfiance par le GPRA : on a l'impression qu'il a peur, qu'il ne se sent pas sûr de lui. Ces Algériens manquent d'ailleurs d'expérience : plusieurs d'entre eux sont des combattants, des guerriers, pas des diplomates ni des hommes d'État. Au surplus, ils sont divisés : il y a les durs, ceux qui sont à l'origine de la lutte contre la France, les procommunistes, qui voudraient que l'Algérie nouvelle s'appuie sur Moscou, et les prooccidentaux, du type Ferhat Abbas. On ne peut prévoir quelle tendance l'emportera. Il n'y pas de doute que, si le Président Bourguiba cherche à exercer une influence modératrice, d'autres chefs arabes, notamment le Président Nasser, chercheront par tous les moyens à saboter la conférence et à empêcher un arrangement. Il ne faut pas compter non plus que l'URSS et la Chine encouragent le GPRA à la modération. Les chances de succès de la conférence sont donc très incertaines.*

Comme vous le savez, nous avons joué un certain rôle dans la préparation de cette conférence, en ce sens qu'à la demande des deux parties : le GPRA et le Général de Gaulle, nous avons organisé des contacts secrets, sans lesquels la conférence n'aurait sans doute pu avoir lieu. Nous n'avons pas été mêlés directement aux conversations, auxquelles nous ne participions pas, mais comme nous étions renseignés par les uns et par les autres, nous avons pu à différentes reprises exercer une influence modératrice et faciliter le règlement de questions de procédure. Le GPRA aurait voulu que la conférence se tînt sur territoire neutre, les Français exigeaient qu'elle eût lieu en France, mais les Algériens, à la suite de l'expérience de Melun, refusaient de séjourner sur le territoire français. On a fini par se mettre d'accord sur la solution que vous savez. Les membres de la délégation du GPRA habitent Genève et se rendent de là à Evian. Deux questions nous ont préoccupés : la sécurité et le transport des délégués. [...] Les Algériens et les Français se sont adressés à nous pour préparer la Conférence d'Evian, Nous cherchons à faire le maximum. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'en tirer vanité, mais simplement de démontrer que la Suisse aujourd'hui n'est pas isolée à cause de sa neutralité et de sa réserve à l'égard d'organisations politiques internationales comme les Nations Unies. Si l'on tient compte encore des activités du CICR, qui s'exercent dans toutes les parties du monde, on peut admettre que, si notre voix ne se fait pas entendre dans les grandes controverses politiques, notre pays est sans doute un de ceux qui ont accepté le plus grand nombre de tâches, modestes, mais utiles, dans l'intérêt de la paix. L'envoi d'un bon expert au Congo vaut bien un discours à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je suis convaincu que cette politique de neutralité est celle qui assure le mieux notre indépendance et qui en même temps nous permet d'agir le plus efficacement dans l'intérêt de la communauté internationale. Nous pouvons donc continuer à la pratiquer en toute bonne conscience.”⁹⁷

⁹⁷ Notes de PETITPIERRE pour la séance de la Commission des AE du CE, 15.5.1961, et pour la séance de la Commission des AE du CN, 24.5.1961, AF E 2800/1990/106, vol. 2.

Cette politique entraîne des difficultés administratives, car l'augmentation des risques d'attentats nécessite des mesures qui sortent de l'ordinaire. Le DMF pose le problème du service d'ordre lors des conférences internationales à Genève, car les polices cantonales et l'armée ne peuvent assurer les tâches liées à la multiplication des rencontres internationales à Genève. *"Si la Confédération entend poursuivre le rôle actif qu'elle s'est donné dans l'arène internationale, ce que nous souhaitons, il importe qu'elle soit en mesure d'assurer elle-même avec des moyens appropriés la sécurité de ses hôtes et l'ordre aux lieux de leurs réunions. Nous risquerions sans cela de voir se fermer les portes de nos villes et de nos stations, celle de Genève, en particulier, dont les autorités ont à faire face à des tâches toujours plus ardues. L'improvisation, à laquelle nous avons jusqu'ici fait confiance, a cependant ses limites; elle peut être aussi plus coûteuse à la longue qu'une solution adéquate et durable."*⁹⁸

Après la suspension des négociations à Evian, O. Long continue de jouer un rôle actif et favorise la reprise des conversations qui sont organisées à Lugrin du 19 au 28 juillet. Toutefois, elles n'aboutissent pas à un accord.

4. La seconde phase des négociations

En juillet 1961, en réponse à une demande du consul général de Suisse à Alger, le DPF justifie sa politique: *"Le concept de la neutralité comme nous la comprenons et qui s'inspire également de la notion de solidarité ne s'épuise pas dans la contemplation passive des événements mondiaux. La tradition de la Suisse poursuivant une politique de paix a toujours été de prêter ses bons offices dans la mesure du possible pour permettre d'aplanir pacifiquement les différents entre les parties en litige pour autant que celles-ci le demandaient. Or c'est ce qui s'est passé dans l'affaire algérienne. La Suisse n'a pris aucune initiative. Lorsque cependant tant le Gouvernement français que le GPRA eurent admis l'idée de négociation directe, les deux côtés exprimèrent le désir que la Suisse leur facilitât la réalisation. Le Conseil fédéral ne crut pas pouvoir se dérober à ce rôle étant donné le désir concordant des deux côtés de mettre fin à un conflit armé et l'intérêt général du monde occidental au rétablissement de la paix en Afrique du Nord. En ce faisant, la Suisse ne s'est pas laissée impliquée dans un différend sur lequel elle ne prend pas position. Son impartialité au contraire est une condition essentielle pour le succès de ses bons offices. Ceux-ci comprirent deux phases. Dans la première, il s'agit de permettre aux émissaires des deux parties de se rencontrer en lieu sûr pour déblayer dans le calme le terrain pouvant mener à la négociation. Ces rencontres eurent lieu à plusieurs reprises en Suisse de novembre 1960 à mai 1961. Elles servaient à rechercher une entente sur le principe de la négociation et sur les modalités techniques. Tandis que la France insistait pour que la négociation se déroule sur son territoire, le GPRA choisissait la Suisse comme lieu de résidence ce qui fut appuyé par le côté français afin que les pourparlers puissent débiter. Les autorités suisses donnèrent les autorisations nécessaires pour rendre possibles ces rencontres préliminaires. Les diplomates suisses chargés de cette tâche n'ont cependant pas participé aux conversations. Ils se sont bornés à préparer et à assurer l'organisation*

⁹⁸ Proposition du DMF au Conseil fédéral, 15.5.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263.

matérielle. La seconde phase consiste uniquement à héberger la délégation du GPRA à Bois d'Avault et mettre à sa disposition les moyens techniques pour les transports, liaisons, etc. nécessaires au déroulement des négociations ainsi que cela avait été expressément prévu avec les représentants du Gouvernement français. La délégation du GPRA à Genève est d'ailleurs tenue à s'abstenir de toute activité politique extérieure à l'exception de conférences de presse dans le cadre également convenu avec le côté français. Le Conseil fédéral croit avoir ainsi créé la base utile à ce que la négociation puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles sans s'écarter pour autant de l'attitude que lui impose sa neutralité. L'impartialité suisse est d'ailleurs aussi reconnue du côté français qui lui a confié la défense de ses intérêts en RAU, Irak et Jordanie. Nous sommes persuadés que notre action bien que méconnue aujourd'hui par certains finira par se révéler salutaire aussi pour nos compatriotes."⁹⁹

Dès l'été 1961, Olivier Long constate que le renom de la Confédération en Afrique et dans le monde arabe est auréolé du rôle actif de la diplomatie suisse dans le conflit algérien.¹⁰⁰

Malgré la rupture des négociations, le GPRA laisse à Genève des hommes de liaison qui bénéficient d'autorisations de séjour en Suisse. Le DPF est attentif à ce que ceux-ci puissent y rester et maintenir les contacts internationaux afin que les négociations puissent reprendre.¹⁰¹ Le 1er août, le Conseil fédéral décide de démanteler le dispositif de sécurité, tout en laissant la possibilité de le rétablir dans un délai d'une semaine.

Le 28 août, Boulharouf réitère les remerciements du GPRA à la Suisse pour le rôle joué dans le rétablissement de la paix en Algérie et l'assure que le remaniement décidé (F. Abbas cède la présidence du GPRA à Ben Khedda, B. Krim est remplacé comme ministre des AE par S. Dahlab) n'a pas d'incidence sur la volonté algérienne de négocier.¹⁰² Olivier Long aura des entretiens très discrets avec Boulharouf le 28 août, les 25 et 30 septembre. Les propos du représentant algérien permettent d'envisager une reprise des négociations avec la France. Dans le plus grand secret, Long se rend à Paris le 2 octobre pour en discuter avec Joxe. Du côté français, une évolution s'exprime : le 5 septembre, lors d'une conférence de presse, de Gaulle reconnaît la souveraineté algérienne sur le Sahara et confirme la volonté française de poursuivre les négociations. Le 5 octobre, il rédige une note "*comme suite à ce que vient de nous rapporter O. Long*"¹⁰³ : il confirme la volonté française de reprendre les contacts et les

⁹⁹ Télégramme du DPF au consulat général de Suisse à Alger, 21.7.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263. La ponctuation du texte original rédigé en style télégraphique a été complétée.

¹⁰⁰ Cf. son rapport du 23.9.1961, pp. 50-52, DoDiS-9709. Cf. aussi la notice d'André TRIPET, 28.7.1961, AFB E 2001 (E) 1976/17, vol. 263: Au moment de son départ de Suisse, l'Emir du Qatar qui a mis à disposition sa maison du Bois d'Avault à la disposition du GPRA, "*s'est répandu en termes élogieux et reconnaissants sur les bons offices suisses en vue du règlement de la question algérienne si douloureusement ressentie par le monde arabe. Il a saisi l'occasion d'exprimer sa gratitude pour l'hospitalité qui lui est accordée dans notre pays où il aime tant séjourner. Il a formé des vœux pour la prospérité de la Suisse et de son gouvernement et j'ai répondu d'une manière appropriée au sujet de son bonheur personnel et de celui du royaume.*"

¹⁰¹ Lettre du DPF (PROBST) à l'Ambassade de Suisse à Rabat (E. BERNATH), 18.1.1962, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 49.

¹⁰² Cf. la lettre de LONG au président de la Confédération, WAHLEN, 30.8.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263, DoDiS-10383.

¹⁰³ Note du 5 octobre 1961, in: DE GAULLE, Charles, *Lettres...., op. cit.*, p. 148.

conversations qui doivent être secrets jusqu'au moment qui sera fixé d'un commun accord. Du point de vue algérien, la concession sur le Sahara permet de lever un obstacle sur lequel avaient butté les entretiens précédents ; du point de vue suisse, ces déclarations confortent la volonté de maintenir le dispositif mis en place¹⁰⁴, ce qui pose des problèmes administratifs. En effet, les autorités genevoises estiment qu'elles sont débordées par les tâches incombant à Genève qui doit accueillir d'autres conférences internationales. *"L'armée est de moins en moins disposée à aider, car l'immobilisation de contingents militaires à Genève entrave les programmes d'instruction."*¹⁰⁵

Dès le 18 octobre, des journaux, en particulier *France-Soir*, *France-Observateur* et *Le Monde* font état de pourparlers secrets en Suisse et du rôle actif du DPF, en particulier d'Olivier Long. Ces informations incitent le DPF à publier une mise au point qui vise à préserver la possibilité d'entretiens secrets et aussi à rassurer les Suisses d'Algérie au sujet de la politique du Conseil fédéral. *"Dans les efforts qui ont été entrepris pour mettre un terme à la guerre d'Algérie, la Suisse a considéré comme un devoir conforme à sa politique traditionnelle de mettre ses services à disposition lorsque ceux-ci étaient requis par les deux parties. Elle a cependant toujours précisé que son rôle ne se bornait qu'à faciliter des contacts directs sur son territoire entre les intéressés et qu'il ne pouvait s'agir pour elle de s'immiscer dans le conflit algérien. La Suisse ne s'est jamais départie de cette ligne de conduite et s'y tiendra à l'avenir également. Le DPF précise encore que des contacts secrets entre représentants du Gouvernement français et représentants du GPRA n'ont pas eu lieu en Suisse au cours des derniers mois et qu'aucun fonctionnaire suisse n'a participé à des échanges de documents ni aux pourparlers dont il a été question récemment dans la presse étrangère."*¹⁰⁶

En fait, les diplomates suisses continuent leurs efforts. Du 27 octobre au 29 octobre 1961, puis du 8 au 11 novembre, et dès le 8 décembre, l'équipe d'une petite dizaine de fonctionnaires fédéraux dirigée par Olivier Long accompagne les déplacements secrets des représentants algériens qui rencontrent dans la région bâloise des émissaires français.¹⁰⁷

Des incidents surgissent au cours de ces déplacements dont il est indispensable de masquer les identités et les buts des participants. Par exemple, le 10 novembre 1961, les deux délégués algériens, Malek et Benyayia, sont arrêtés par la Police de la Ville de Zürich qui les a confondus avec deux cambrioleurs recherchés.¹⁰⁸

Le DPF reste fidèle à sa décision de ne pas reconnaître le GPRA et de ne pas autoriser les contacts entre les représentants de celui-ci à l'étranger et les

¹⁰⁴ Cf. lettre de WAHLEN à LONG, 8.9.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263 et le procès-verbal du Conseil fédéral, 18.9.1961, DoDiS

¹⁰⁵ Notice du secrétaire général du DPF, Pierre MICHELI, 11.10.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263.

¹⁰⁶ Télégramme du DPF au consulat général à Alger, 23.10.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 262.

¹⁰⁷ Cf. les notices dictées par André SIMON, 8.2.1962 et 25.3.1962, qui retracent en détails les voyages de service du collaborateur du DPF qui parcourt la Suisse de jour et de nuit pour accomplir sa mission, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263.

¹⁰⁸ Cf. le rapport de la Police de la Ville de Zürich au MPF, 16.11.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263 ; et R. MALEK, *op. cit.*, pp. 180-188.

diplomates suisses à travers le monde, ou de les limiter au strict minimum. En novembre 1961, l'observateur suisse auprès de l'ONU, Ernesto Thalmann, propose d'inviter le représentant du GPRA à New York, Abdelkader Chanderli, qui *"professe pour notre pays une grande admiration et de la reconnaissance pour ce qu'il fait pour ses compatriotes ; mais aussi il rend à la Suisse des services non négligeables. [...] Sans vouloir en aucun cas renier notre appartenance à la civilisation occidentale, il me semble bon, dans l'atmosphère actuelle aux Nations Unies, de montrer notre indépendance d'esprit à l'égard des séquelles de la politique coloniale européenne."*¹⁰⁹ Le 13 décembre 1961, le secrétaire général du DPF précise que, sans se départir de la retenue imposée par la non-reconnaissance du GPRA, il serait possible d'inviter le représentant algérien, à la résidence du diplomate suisse *"pour autant que vous le fassiez dans la plus stricte intimité ou en tous les cas en présence de personnes dont vous pouvez être assuré de la discrétion."*

C'est donc en secret que les diplomates suisses continuent de jouer les intermédiaires en organisant les rencontres et en essayant de faire progresser les entretiens franco-algériens, lors d'innombrables conversations informelles. La phase la plus délicate des bons offices de la Suisse se déroule du 10 au 19 février 1962, lorsqu'une délégation algérienne dirigée par Belkacem Krim séjourne en Suisse et traverse la frontière pour aller négocier dans le Jura français, aux Rousses. Il s'agit donc d'assurer les déplacements et l'hébergement incognito des Algériens, ce qui implique à la fois d'échapper aux menaces d'attentats de l'OAS, aux efforts des journalistes (qui cherchent à découvrir le lieu des négociations), aux complications météorologiques (qui obligent les chauffeurs suisses à affronter le verglas et les tempêtes de neige).¹¹⁰ Les ouvrages publiés par les protagonistes rapportent les épisodes parfois racombolesques de ces négociations qui aboutissent à des projets permettant de surmonter les derniers obstacles.

Lors de sa séance du 23 février, par une décision secrète, le Conseil fédéral approuve la proposition du DPF qui indique le résultat des 14 derniers jours de pourparlers secrets. Les représentants algériens sont partis afin de faire approuver les résultats par le Comité national de la révolution algérienne à Tripoli, mais il est raisonnable de prévoir que les compromis trouvés permettent d'envisager la conclusion d'un accord dans de brefs délais. Quelques jours d'ultimes négociations devraient être nécessaires pour qu'à la fin février ou au début mars le document final puisse être signé. Les autorités françaises auraient souhaité que ces ultimes entretiens soient organisés dans la région parisienne, mais les représentants algériens ont refusé, pour des raisons de prestige, cette proposition et ont souhaité que les négociations soient à nouveau organisées près de la frontière suisse. Sans attendre la réponse française, le DPF escompte qu'elle sera positive et considère que, dans la continuité des efforts déjà entrepris, la Suisse doit offrir ses bons offices. Les autorités genevoises ont accepté que la délégation algérienne soit accueillie sur

¹⁰⁹ Lettre de l'observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies (THALMANN) à la Division des affaires politiques du DPF, 20.11.1961, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 259.

¹¹⁰ Cf. entre autres, les notices d'André SIMON, cf. DDS, www.dodis.ch, DoDiS-10388, 10393, 10394 (*"Die Journalisten können nur nach einer rasanten Jagd durch die Strassen der Innerstadt Zürich abgeschüttelt werden."*)

son territoire à condition que les négociations soient terminées avant la mi-mars, c'est-à-dire avant le début de la Conférence sur le désarmement. Il est donc nécessaire de réactiver les mesures de sécurité, tandis que les risques d'attentats restent trop importants pour prévoir des transports par voie terrestre. L'armée et les polices cantonales collaborent à la protection de la délégation algérienne qui loge au Signal-de-Bougy et qui traverse le Lac Léman pour se rendre à la table des négociations. La Suisse assume l'organisation des transports en mettant à disposition des hélicoptères, bateaux et automobiles. Accidentellement tué par un militaire de garde, un gendarme vaudois sera la seule victime de ces négociations à hauts risques.

L'arrivée des négociateurs algériens le 6 mars 1962 à Cointrin est remarquée par les journalistes. Un communiqué du DPF invite la presse, dans l'intérêt de la bonne marche des travaux et de leur conclusion rapide, à observer, envers la délégation algérienne, toute la discrétion possible. Les négociations seront plus longues que prévu. Sans intervention directe des diplomates suisses, elles aboutissent le 18 mars à la signature des accords tant attendus.

Dans ce contexte, *Le Monde* publie, le 15 mars 1962, un article de Pierre-Henri Simon qui souligne l'importance et la qualité des prestations des autorités fédérales, qui ont pris une part discrète et efficace à la fin de la guerre. *"J'ai constaté quelquefois, chez certains amis suisses, je ne sais quel complexe de gêne ou de mauvaise conscience pour être de ceux qui passent toujours à côté des catastrophes et qui regardent assis au bord du fleuve, le fameux courant de l'histoire entraîner épaves et cadavres. C'est un sentiment qui ne se justifie pas ; ce peuple peut être fier au contraire d'incarner dans un monde agité et furieux une vocation internationale d'ordre et de service. Si la Suisse n'existait pas, la civilisation occidentale aurait besoin qu'on l'inventât, non seulement comme utile, mais comme exemplaire."*¹¹¹

Réitérant les remerciements exprimés en 1961 par de Gaulle à Wahlen, le ministre français des AE, Maurice Couve de Murville, félicite la Suisse. Les dirigeants algériens (Dahlab, B. Krim, Ben Bella) multiplient les remerciements reconnaissants à la Suisse, pour la discrétion et l'efficacité de ses bons offices.

En avril 1962, la question des frais que le GPRA s'était engagé à payer en 1961 pour le séjour en Suisse de ses délégués reste pendante. Olivier Long dicte une note pour suggérer de ne plus exiger le remboursement d'environ 150.000 francs suisses et de déclarer aux Algériens qu'ils étaient les hôtes de la Confédération. *"Vu la tradition et les habitudes d'hospitalité en pays arabes, un tel geste serait certainement apprécié à sa juste valeur."*

La contribution suisse au cessez-le-feu en Algérie nous vaut de la part de la France la reconnaissance de la valeur de notre politique de neutralité au moment où nous sommes amenés à la réaffirmer face aux tentatives d'intégration politique de l'Europe. De l'autre côté, cette contribution nous apporte à travers le GPRA un capital de 'goodwill' dans tous les pays du tiers-monde non engagés et ceci plus sûrement que si nous y avions

¹¹¹ AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 264.

dépensé des centaines de millions de francs au titre de l'aide aux pays sous-développés."¹¹²

Dans ces conditions, Long estime que "les quelque 150.000 francs dont nous renoncerions à demander le remboursement au GPRA serait un bon investissement."

Cette suggestion est reprise presque mot pour mot dans la proposition du DPF du 17 avril qui sera approuvée par le Conseil fédéral le 11 mai 1962.

5. L'année 1962: drames et espoirs

En fait les accords d'Evian entraînent le départ de l'armée française, mais les violences et les drames continuent pendant une longue période au cours de l'année 1962. La Suisse se trouve impliquée dans la guerre d'Algérie par un retournement de l'histoire : les indépendantistes et leurs sympathisants français quittent le territoire de la Confédération, tandis que l'OAS tente d'utiliser les possibilités offertes sur le territoire de l'État neutre. Des militants y séjournent, y publient des textes et bénéficient de certaines sympathies en Suisse romande dans des milieux très traditionalistes et francophiles.

Dès l'été 1962, les nouvelles autorités algériennes font des ouvertures aux représentants suisses afin que des aides soient apportées au développement.

La Division des affaires politiques du DPF transmet des informations et son analyse au Service de la coopération technique. "Considéré d'un point de vue général, nous sommes de l'avis qu'une assistance technique substantielle de notre pays à l'Algérie constituerait un geste utile et apprécié qui viendrait renforcer encore le crédit dont nous jouissons dans ce pays, à la suite de ce que nous avons fait pour rendre possible les pourparlers qui ont mené l'Algérie à l'indépendance. Nous devons évidemment veiller, en ce faisant, que notre effort ne vienne pas donner l'impression que nous voudrions concurrencer la France qui désirera vraisemblablement maintenir autant que possible sa prépondérance en Algérie"¹¹³

En fait, les fonctionnaires suisses ont négocié avec des Algériens qui ne joueront pas les premiers rôles en Algérie indépendante. Dès 1962, les divergences politiques s'accroissent parmi les Algériens: certains dirigeants affirment leur opposition, d'autres se retirent de la politique.¹¹⁴ Le GPRA qui avait la responsabilité des négociations s'efface devant l'armée: Boumédiène avait manifesté dès le début sa méfiance face aux négociations et il avait voté contre

¹¹² "Texte dicté au téléphone par M. le Ministre Long" [à] TRIPET, 12.4.1962, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 263. cf. DDS, www.dodis.ch, DoDiS-10395. Cf aussi DoDiS-10396, 10397, 10398, 10399, 10400, 10401, 10402, 10403, 10404, 10413, 10416.

¹¹³ Note de la Division des affaires politiques (PROBST) au Service de la coopération technique du DPF, 23.8.1962, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 259.

¹¹⁴ C'est en particulier le cas de Saad Dahlab qui avait joué un rôle de premier plan comme secrétaire général du Ministère des AE, puis comme ministre des AE dès août 1961. Il laissa une forte impression sur les négociateurs français et suisses qui lui pressentaient un destin national dans l'Algérie indépendante. Cf. HELIE J., *op. cit.*, p. 142. En fait, il se retira de la vie politique peu de temps après l'indépendance. Cf. les articles nécrologiques dans *El Watan*, 17.12.2000.

les accords d'Evian. Son alliance avec Ben Bella permet à celui-ci d'accéder à la présidence de la République, avant d'être renversé en 1965 par Boumédiène qui dirigera le pays jusqu'à sa mort.

Dès le début de 1963, Olivier Long s'occupe à nouveau des relations avec l'Algérie. Des projets d'accords sont élaborés au sein de l'administration fédérale: un accord commercial, avec si possible la clause de la nation la plus favorisée; un second texte concerne les investissements: *"Nous attachons une grande importance à sa conclusion qui devrait assurer une certaine garantie aux intérêts suisses en Algérie. En même temps, il devrait servir à promouvoir les investissements suisses en Algérie au cours des prochaines années.*

Le troisième projet concerne la coopération technique et scientifique et servira de cadre à l'action de notre pays dans ce domaine."¹¹⁵ Il s'agit de marquer la volonté suisse de contribuer à l'essor économique, culturel et social de l'Algérie.

Les projets sont approuvés par le Conseil fédéral le 10 mai et les entretiens ont lieu à Alger du 29 juin au 6 juillet 1963. *"Ces négociations se sont déroulées dans un climat particulièrement agréable, quoique nos interlocuteurs se soient montrés beaucoup plus difficiles à manœuvrer que nous l'espérions. [...] La principale difficulté à laquelle nous ayons eu à faire face a été l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les Algériens de prendre position sur certains problèmes que nous avons soulevés étant donné que, sur le plan interne, de nombreuses questions n'ont pas encore trouvé de solution. Nous pensons en particulier au sort que les Algériens devront faire à leurs relations avec leurs deux voisins, ainsi qu'avec la France et les pays du Marché commun, ainsi qu'à la politique qu'ils entendent suivre en matière d'investissements, de garantie, de transfert, etc., etc. Etant donné ces incertitudes, graves mais compréhensibles, nous pouvons nous estimer satisfaits du résultat obtenu jusqu'à présent.*"¹¹⁶

Par la suite, les relations vont se détériorer: la nationalisation des biens suisses va accélérer la diminution de la présence suisse en Algérie. Des opposants vont se réfugier en Suisse. M. Khyder, qui gérait le "trésor du FLN" sera assassiné en 1967 à Madrid. Le sort de ces capitaux provoquera un long contentieux qui pèsera sur les relations algéro-suisses.

6. Portée et limites du rôle de la Suisse à la fin de la guerre d'Algérie

Les contacts noués en Suisse, l'organisation d'entretiens secrets et la participation à la mise en place des négociations ont été des contributions décisives à la fin de la guerre. Le rôle de la Confédération n'a pas consisté en des implications directes aux pourparlers. Les responsables du DPF ne s'assoiaient pas à la table des négociations. Ils faisaient en sorte que cette table

¹¹⁵ Lettre de la Division du Commerce du DFEP (O. LONG) à l'Ambassade de Suisse à Alger, 3.4.1963, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 265.

¹¹⁶ Lettre de la Division du Commerce du DFEP (O. LONG) à l'Union Suisse des Paysans (R. HARTMANN) et au Vorort (F. ROTHENBÜHLER), 10.7.1963, AF E 2001 (E) 1976/17, vol. 265.

existe, qu'elle soit occupée, qu'elle reste préservée (malgré les risques d'attentats) et qu'elle soit maintenue en tant que lieu de rendez-vous (afin que les ruptures des négociations ne soient pas définitives).

Les limites tiennent aux caractéristiques de ces pourparlers :

- Les facteurs géographiques, c'est-à-dire la proximité qui est à la fois naturelle et héritée de l'histoire, tissent des liens sans qu'une politique volontariste de la Suisse soit nécessaire. Ce substrat commun aux protagonistes permettait aux entretiens de progresser. Le DPF n'a pas consacré de moyens très importants ou anticipé une évolution que les protagonistes du conflit franco-algérien avaient mise en œuvre eux-mêmes.
- Les liens personnels ont joué un rôle important dans le fait que les Français ont eu confiance dans les Suisses et que les Algériens se sont moins méfiés des représentants de la Suisse neutre que d'un autre État.
- La plupart des représentants et les membres du GPRA qui négocièrent de 1959 à 1962 furent écartés, marginalisés ou démissionnaires après 1962, voire 1965. Les chefs de l'ALN furent d'emblée méfiants. Ils votèrent contre l'approbation des accords, estimant que des concessions trop importantes avaient été accordées à l'ancienne puissance coloniale. Or, ils furent hégémoniques dans l'Algérie indépendante.
- Ces accords ne furent pas appliqués à la lettre. Notamment les clauses qui concernent la protection des Européens en Algérie et qui visent à empêcher les discriminations et les vengeances. Toutefois, ils ont consacré le principe du cessez-le-feu et la volonté de mettre fin aux violences. Ils ont permis une large et durable reconnaissance de la neutralité suisse et de son rôle actif dans le monde.



Liste des abréviations

AE	Affaires étrangères
AF	Archives fédérales, Berne
ALN	Armée de libération nationale
CE	Conseil des Etats
CIE	Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale
CN	Conseil national
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de justice et police
DMF	Département militaire fédéral
DPF	Département politique fédéral (dès 1979 : Département fédéral des affaires étrangères)
FLN	Front de libération nationale
GPRA	Gouvernement provisoire de la république algérienne
MNA	Mouvement national algérien
MPF	Ministère public fédéral
PVCF	Procès-verbal du Conseil fédéral
OAS	Organisation armée secrète
RAU	République arabe unie

☞ ☞ ☞

